



CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

rapport d'activités 2011



Ce rapport d'activités a été adopté à l'unanimité par le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) lors de sa séance plénière du 29 mai 2012.

Impressum

Publication	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne
Rédaction	David Gaffino - secrétaire général
Mise en page	Sabrina Salupo - secrétaire
Exemplaires supplémentaires	Le rapport d'activités peut être téléchargé sur le site internet du CAF : www.caf-bienne.ch ou sur demande par courriel : info.caf@sta.be.ch
Renseignements	David Gaffino Secrétaire général david.gaffino@sta.be.ch ou info.caf@sta.be.ch
Crédits photographiques	Ville de Bienne / Gassmann SA (page de couverture) Alain Sermet (p. 5 et p. 7)
Copyright	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne – 2012 Faubourg du Lac 45 Case postale 299 2501 Biel / Bienne

Table des matières – Inhaltverzeichnis

1. AVANT-PROPOS DU PRESIDENT	5
A. 2011, UNE ANNEE BILAN	5
VORWORT DES PRÄSIDENTEN	6
2011, EIN JAHR DER STANDORTBESTIMMUNG	6
2. COMPOSITION ET STRUCTURE	7
A. COMPOSITION : LISTE DES MEMBRES	7
B. STRUCTURE DU CONSEIL	8
3. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU CANTONAL	9
A. PRISES DE POSITION (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)	9
B. NOMINATION DE CADRES SUPERIEURS DE L'ADMINISTRATION	12
4. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU COMMUNAL	12
5. SECRETARIAT GENERAL	13
6. BUREAU ET PLENUM	13
A. SEANCES	13
B. DOSSIERS DE SUBVENTIONS – POM / FONDS DE LOTERIE	13
C. BUREAU ELARGI ET COMPETENCES DU CAF	14
D. INVITATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES	14
E. AUTRES ACTIVITES	15
7. DELEGATION A LA COORDINATION SCOLAIRE ROMANDE/INTERJURASSIENNE	16
A. COMPOSITION DE LA DECOO ET SÉANCES	16
B. COORDINATION SCOLAIRE ET PRÉAVIS DE LA DECOO	16
C. AUTRES ACTIVITÉS DE LA DECOO	17
8. SECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SAC)	17
A. COMPOSITION DE LA SAC ET SEANCES	17
B. LOI SUR L'ENCOURAGEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES	18
C. RELATIONS AVEC L'OFFICE DE LA CULTURE DU CANTON (OC)	18
D. PARTICIPATION POLITIQUE – SUBVENTIONS CULTURELLES – OC	18
E. AUTRES ACTIVITES DE LA SAC	20
9. DELEGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES (DBAJ)	21
A. COMPOSITION DE LA DBAJ ET SEANCES	21
B. PRINCIPALES ACTIVITES	21
10. COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DU JURA BERNOIS (CJB)	21
A. BASES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES	21
B. SÉANCES COMMUNES	22
C. COLLABORATION AU NIVEAU DES SECRETARIATS GENERAUX	22
D. PRISES DE POSITION ET ACTIONS COMMUNES	22
11. COLLABORATION AVEC LES AUTRES PARTENAIRES DU CONSEIL	22
A. FORUM DU BILINGUISME	23
B. CONSEIL-EXÉCUTIF	23
C. DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	24
D. VILLE DE BIENNE	24
E. COMMUNE D'ÉVILARD	24
F. PRÉFECTURE DE BIENNE	25
G. DÉPUTATION AU GRAND CONSEIL	25
H. AUTRES PARTENAIRES : AIJ, SBB, CMJB, OSSM	25
12. COMMUNICATION	25
A. SITE INTERNET / INTRANET	25
B. MEDIAS	26

13.	STATISTIQUES	26
A.	STATISTIQUES DE SUBVENTIONS.....	26
B.	STATISTIQUES DE PREAVIS ET PRISES DE POSITION	26
14.	CONCLUSION	27
A.	ÉVALUATION DES OBJECTIFS 2011	27
B.	PERSPECTIVES 2012.....	29
15.	SCHLUSSFOLGERUNGEN	30
A.	EVALUATION DER ZIELE 2011	30
B.	AUSBLICK 2012.....	32
16.	ANNEXES	33

1. AVANT-PROPOS DU PRESIDENT

a. 2011, une année bilan



Philippe Garbani, président du CAF

L'année 2011 a commencé au Conseil des affaires francophones par un changement à la présidence : le soussigné est entré en fonction à mi-janvier 2011, remplaçant dès lors Mme Béatrice Sermet-Nicolet, qui a brillamment dirigé l'institution pendant la première phase d'existence de celle-ci. Son apport aura été déterminant pour ancrer le CAF dans le paysage politique et administratif du district de Bienne et du canton de Berne, ainsi que pour mettre en place de nouvelles formes de coopération avec le Jura bernois par l'intermédiaire du CJB.

Qu'il soit dit d'emblée combien il est agréable d'exercer une telle présidence en étant assisté d'un secrétariat général de la qualité de David Gaffino et de son assistante Sabrina Salupo. Ce sont eux qui assurent le fonctionnement régulier du CAF et, notamment par sa page intranet et internet, son lien avec les membres et son ouverture vers l'extérieur.

Trois événements de la vie du CAF l'auront conduit dans le courant de 2011 à tirer un bilan mitigé de son influence dans deux de ses principaux domaines d'intervention : la prise de décision sur les demandes de subvention pour des activités culturelles et la procédure de nomination de cadres francophones ou bilingues de l'administration cantonale. Un troisième élément a ouvert pour le Conseil des affaires francophones la perspective d'une redéfinition à venir de sa mission et de ses compétences : la publication d'une étude de la CEAT (Prof. Schuler) sur l'avenir institutionnel de la région.

Le CAF a été institué par la Loi du 13 septembre 2004 sur le Statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne. En remplacement de l'ancien Conseil régional, le législateur a voulu avec cette nouvelle loi créer symétriquement deux conseils représentatifs, l'un de la région francophone du Jura bernois, l'autre de la minorité romande du district bilingue de Bienne, avec des compétences différentes propres à leur type de représentativité. Mais il a voulu doter les deux conseils de droits de participation politique ayant un poids supérieur à de simples consultations ou préavis administratifs.

Constatant des insuffisances et des lacunes dans l'application de la loi, le CAF a mené au cours de l'année écoulée une réflexion sur un projet de demande (qui sera formulée en 2012) de meilleure reconnaissance des compétences du CAF en matière de participation politique. Il veut donner davantage de poids aux préavis de sa section des affaires culturelles en matière de subventions culturelles et mieux définir les conditions de participation du CAF aux nominations de cadres de l'administration cantonale.

La très intéressante étude de la CEAT sur le bilinguisme biennois dans ses rapports avec le Jura bernois a ouvert la porte à une réflexion en vue de renforcer la position du Conseil des affaires francophones après que les contours institutionnels de la région auront été redéfinis, voire redessinés. Dès la fin 2011, le CAF a insisté auprès du Conseil-exécutif bernois pour être associé, pour ce qui concerne le district bilingue de Bienne, aux travaux de préparation d'un éventuel statu quo + pour le Jura bernois, tout en rappelant sa politique de neutralité vis-à-vis des décisions que la population de ce même Jura bernois pourrait être amenée à prendre quant à son appartenance cantonale.

Le travail de bilan de 2011 va certainement donner du grain à moudre en 2012.

Philippe Garbani, président du CAF

VORWORT DES PRÄSIDENTEN

2011, ein Jahr der Standortbestimmung



Philippe Garbani, Präsident des RFB

2011 begann für den Rat für französischsprachige Angelegenheiten mit einem personellen Wechsel: Mitte Januar durfte ich von Béatrice Sermet-Nicolet das Amt des Präsidenten übernehmen. Sie hat den Rat seit seinen Anfängen mit Bravour geleitet. Ihr grosser Beitrag war ausschlaggebend, um den RFB in der Politik- und Verwaltungslandschaft des Amtsbezirks Biel und des Kantons Bern zu verankern und neue Formen der Zusammenarbeit mit dem Berner Jura bzw. mit dem Bernjurassischen Rat zu etablieren.

Ich möchte hervorheben, wie angenehm es für einen Präsidenten ist, auf ein gut funktionierendes Generalsekretariat und ausgezeichnete Leute, wie David Gaffino und seine Assistentin Sabrina Salupo, zählen zu können. Sie sind es, die den ordentlichen Betrieb des RFB, die Intranet- und Internetauftritte, die Beziehungen zu den Mitgliedern sowie die Beziehungen nach aussen gewährleisten.

Drei Themenkreise führten 2011 dazu, dass die Bilanz des RFB in zwei seiner wichtigsten Tätigkeitsfelder durchwachsen ausfällt: die Beschlüsse zu Kulturbeitragsgesuchen und das Verfahren zur Ernennung französisch- oder zweisprachiger Kader der Kantonsverwaltung. Als dritter Punkt eröffnete die Veröffentlichung der CEAT-Studie von Prof. Schuler über die institutionelle Zukunft der Region dem RFB den Weg zu einer Neudefinition seiner Aufgaben und Kompetenzen.

Der RFB wurde mit dem Gesetz vom 13. September 2004 über das Sonderstatut des Berner Juras und über die französischsprachige Minderheit des zweisprachigen Amtsbezirks Biel eingesetzt. Der Gesetzgeber wollte den damaligen Regionalrat durch zwei Organe mit unterschiedlichen Kompetenzen ersetzen, die den Berner Jura als französischsprachige Region einerseits und die welsche Minderheit des zweisprachigen Amtsbezirks Biel andererseits vertreten. Beide Organe sollten aber mit politischen Mitwirkungsrechten ausgestattet werden, die über die gewöhnlichen Konsultations- und Vorberatungsrechte hinausgehen.

Nachdem bei der Umsetzung des Gesetzes Unzulänglichkeiten und Mängel festgestellt wurden, führte der RFB im Laufe des vergangenen Jahres Überlegungen im Hinblick auf eine bessere Anerkennung seiner politischen Mitwirkungskompetenzen durch (ein entsprechendes Gesuch soll 2012 verfasst werden). Er möchte so dem Antragsrecht seines Kulturausschusses bei der Gewährung von Kulturbeiträgen mehr Gewicht verleihen und die Bedingungen seiner Mitwirkung bei der Ernennung von Kadern der Kantonsverwaltung besser definieren.

Die sehr interessante CEAT-Studie über die Bieler Zweisprachigkeit und die Beziehungen zum Berner Jura hat den Weg geebnet für eine Reflexion im Hinblick auf die Stärkung der Position des RFB, sobald der institutionelle Rahmen der Region neu festgelegt oder umschrieben sein wird. Ab Ende 2011 hat der RFB beim Regierungsrat darauf bestanden, zumindest für den Teil, der den zweisprachigen Amtsbezirk Biel betrifft, in die Arbeiten zur Vorbereitung eines allfälligen «Status quo plus» für den Berner Jura eingebunden zu werden. Er betonte dabei indessen seine Politik der Neutralität gegenüber den Entscheiden, die die Bevölkerung des Berner Juras bezüglich ihrer Kantonszugehörigkeit zu treffen haben könnte.

Die Arbeiten von 2011 werden den Rat sicher auch 2012 beschäftigen.

Philippe Garbani, Präsident des RFB

2. COMPOSITION ET STRUCTURE

a. Composition : liste des membres

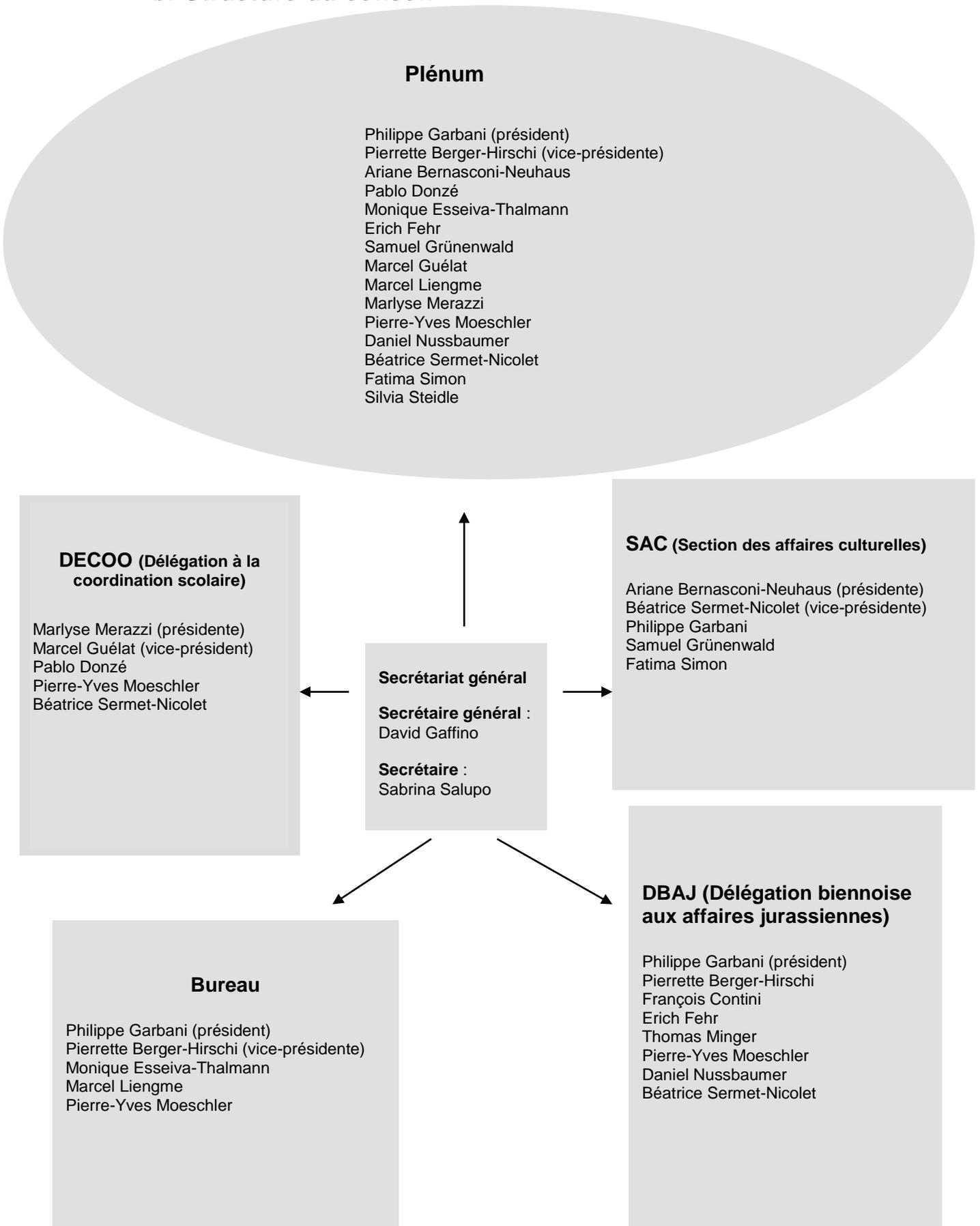
Le CAF est composé de quinze membres qui ont pour la plupart été élus (pour l'actuelle législature de quatre ans) en avril 2010 par le Conseil de ville de Bienne, respectivement en décembre 2009 par l'Assemblée communale d'Evilard. En voici la liste :

Nom	Prénom	Lieu	Parti	Date d'élection
Berger-Hirschi	Pierrette	Bienne	PRR	2006 / 2010 (2 ^e mandat)
Bernasconi-Neuhaus	Ariane	Bienne	PRR	2006 / 2010 (2 ^e mandat)
Donzé	Pablo	Bienne	Les Verts	2010 (1 ^{er} mandat)
Esseiva-Thalmann	Monique	Bienne	PDC	2006 / 2010 (2 ^e mandat)
Fehr	Erich	Bienne	PS	2011 (1 ^{er} mandat)
Garbani	Philippe	Bienne	PSR	2010 (1 ^{er} mandat)
Grünenwald	Samuel	Bienne	UDF	2010 (1 ^{er} mandat)
Guélat	Marcel	Bienne	PDC	2006 / 2010 (2 ^e mandat)
Liengme	Marcel	Evilard	-	2006 / 2009 (2 ^e mandat)
Merazzi	Marlyse	Bienne	PSR	2006 / 2010 (2 ^e mandat)
Moeschler	Pierre-Yves	Bienne	PSR	2006 / 2010 (2 ^e mandat)
Nussbaumer	Daniel	Evilard	-	2007 / 2009 (2 ^e mandat)
Sermet-Nicolet	Béatrice	Bienne	PSR	2006 / 2010 (2 ^e mandat)
Simon	Fatima	Bienne	Les Verts	2006 / 2010 (2 ^e mandat)
Steidle	Silvia	Bienne	PRR	2006 / 2010 (2 ^e mandat)



Les membres du CAF et le secrétaire général à la séance constitutive de juin 2010 (de g. à dr.): P.-Y. Moeschler, P. Berger-Hirschi, M. Merazzi, P. Donzé, B. Sermet-Nicolet, D. Gaffino, M. Esseiva-Thalmann, A. Bernasconi-Neuhaus, S. Grünenwald, M. Liengme, M. Guélat, F. Simon, Ph. Garbani. Manquent sur la photo : E. Fehr (élu en 2011), D. Nussbaumer, S. Steidle.

b. Structure du conseil



3. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU CANTONAL

a. Prises de position (par ordre chronologique)

— Législation sur les droits politiques

Le CAF a pris position le 27 janvier 2011, en approuvant la simplification formelle apportée par cette révision. Il soulève également (en proposant d'y revenir par la suite) différentes problématiques qui n'ont pas été abordées par le projet mis en consultation. Au sujet du siège francophone garanti au Conseil-exécutif, le CAF s'interroge ainsi sur le bien-fondé du maintien d'une distinction entre les francophones du district bilingue de Bienne et ceux du Jura bernois. Le CAF mentionne aussi le problème des quotas pour francophones dans l'arrondissement de Bienne, en raison du nouveau découpage en cercles électoraux pour l'élection au Grand Conseil.

— Loi sur l'école obligatoire (RELEO 2012)

Le CAF a pris position le 27 janvier 2011 en approuvant cette révision partielle, tout en regrettant que ses ambitions aient été revues à la baisse. Il salue l'introduction de bases légales pour le travail social scolaire et le cycle élémentaire, et demande d'en faire de même pour les projets du type « sport-culture-études ». Le CAF rejette fermement la mise sur pied d'égalité de l'anglais et des autres langues nationales, dans des formations bilingues, et insiste sur l'importance de l'apprentissage prioritaire du français et de l'allemand, langues officielles du canton de Berne. Cette disposition liée à l'anglais a été biffée du projet de révision après la procédure de consultation.

— Dispositions générales cantonales – introduction du PER

Le CAF a pris position le 27 janvier 2011, en commun avec le CJB, en approuvant ces dispositions servant à l'introduction du Plan d'études romand (PER) dans le canton de Berne. Une série de remarques, principalement d'ordre technique, ont été faites et des thèmes comme l'enseignement par immersion, la laïcité de l'enseignement ou la numérotation des degrés scolaires (en lien avec le plan HarmoS) ont été abordés.

— Autorisation des dépenses 2011 de la HEP-BEJUNE

Le CAF a pris position le 27 janvier 2011 en commun avec le CJB, en recommandant au Conseil-exécutif de libérer un crédit de 6,83 millions de francs pour la participation bernoise à la Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP BEJUNE). La prise de position relève aussi la tendance générale à la hausse des effectifs de cet établissement et l'augmentation sensible des effectifs d'étudiants bernois. Le 10 novembre 2011, le CAF et le CJB ont également approuvé un crédit de 590'000 francs pour l'organisation de la formation continue (mandats bernois) à la HEP BEJUNE.

— Autorisation des dépenses 2011 de la HE-ARC

Le CAF a pris position le 27 janvier 2011, en commun avec le CJB, en recommandant au Conseil-exécutif de libérer un crédit de 13,94 millions de francs pour la participation bernoise à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), via la Haute école Arc Berne-Jura-Neuchâtel (HE-Arc). Le CAF et le CJB saluent la hausse des effectifs et la maîtrise des coûts, en légère baisse pour le canton de Berne.

— Localisation du domaine « commerce » du CEFF

Le CAF a pris position le 17 mars 2011, en renonçant à exprimer une préférence entre les sites de Saint-Imier ou de Tramelan, du moment que les conséquences pour les élèves bernois étaient jugées nulles (étant donné l'existence à Bienne d'une offre complète de formation commerciale, mise à part la maturité professionnelle intégrée, d'ores et déjà située à Tramelan). Le CAF demande par ailleurs le maintien de la pratique de répartition des élèves entre les écoles de commerce à plein temps de Bienne, du Jura bernois et du Jura, pratique souple qui a fait ses preuves.

— Surveillance des institutions de prévoyance et des fondations

Le CAF a pris position le 27 janvier 2011, en approuvant cette ordonnance urgente. Il demande des garanties quant au fonctionnement bilingue de la future « Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance, des fondations et des caisses de compensation », en rappelant que ce bilinguisme ne va pas toujours de soi dans des institutions à caractère semi-public.

— Loi sur le développement du tourisme (LDT)

Le CAF a pris position le 27 janvier 2011, en rendant attentif à la situation particulière de la destination touristique Jura région & Pays des trois lacs, qui doit assumer un fonctionnement entièrement bilingue. Il appelle le canton à prendre en charge les surcoûts engendrés.

— Planification hospitalière 2011-2014

Le CAF a pris position le 4 février 2011, en faisant part de son inquiétude pour l'avenir des patients francophones dans ce nouveau système de santé. Il salue toutefois l'existence de fonds complémentaires, dont un destiné à soutenir le bilinguisme. Il rappelle le droit fondamental des patients à être soignés, entendus et compris dans la langue officielle de leur choix. Il insiste sur les besoins en matière de formation du personnel médical, dans les deux langues, notamment au Centre hospitalier de Bienne (CHB), mais aussi à l'Hôpital universitaire de l'Île, à Berne. Enfin, le CAF maintient fermement son soutien au projet de centrale bilingue d'appels urgents CASU 144 Biel/Bienne.

— Loi fédérale sur les langues – soutien aux cantons bilingues

Le CAF a pris position le 4 février 2011, en proposant au canton de Berne de demander à la Confédération un soutien au Festival du film français d'Helvétie (FFFH), à la Bibliothèque de Bienne et à diverses institutions bilingues de Bienne, dans le cadre de la nouvelle législation fédérale sur les langues. Le CAF a ensuite été associé au groupe de travail qui a élaboré une liste de projets à soutenir pour 2011. Le FFFH a fait partie des projets retenus, de même que la filière bilingue à Bienne, les maturités bilingues et plusieurs autres projets biennois.

— Introduction du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte

Le CAF a pris position le 17 mars 2011. Il demande un renforcement des garanties prévues en faveur du bilinguisme de la future Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) pour l'arrondissement de Biel/Bienne. Il demande à être consulté lors de la nomination du président ou de la présidente de cette autorité. Il propose un système de suppléance entre l'APEA de Biel/Bienne et celle du Jura bernois et demande que l'autorité de recours fonctionne elle aussi de manière parfaitement bilingue.

— Loi sur l'encouragement des activités culturelles

Le CAF a pris position le 27 mars 2011, à l'issue d'une longue procédure lancée en 2010 par la Direction INS (groupe « regard francophone », corapport puis prise de position du CAF). Il se réjouit de l'objectif affiché de renforcer la diversité culturelle du canton de Berne, mais doute que les instruments dont la loi se dote permettent réellement d'atteindre cet objectif. Il regrette que ses demandes de clarification et de renforcement du rôle du CAF dans le domaine des subventions culturelles n'aient été que partiellement retenues, et annonce qu'il fera de nouvelles propositions, probablement dans le cadre d'une révision partielle de la législation sur le statut particulier. Il insiste notamment sur la définition d'un « critère de soutien au bilinguisme », qui permettrait de renforcer le soutien à la culture dans le district bilingue de Bienne et dans le canton.

— Ordonnance d'introduction de la LAMal / droits hospitaliers

Le CAF a pris position le 29 juin 2011, en se concentrant uniquement sur les besoins en formation et les risques de pénurie dans le personnel de la santé. Il demande l'ajout d'une disposition concernant la formation de ce personnel dans les deux langues.

— Ordonnance sur l'aide sociale (OASoc)

Le CAF a pris position le 29 juin 2011. Il demande le maintien d'une représentation de la partie francophone du canton dans la Commission de consultation pour l'aide sociale. Concernant les inspecteurs sociaux et la possibilité de confier de tels mandats à des tiers privés, le CAF insiste sur l'importance d'un fonctionnement dans les deux langues, dans un domaine aussi sensible, touchant à la sphère privée des citoyens.

— Avenir institutionnel de la région – étude CEAT (Prof. Schuler)

Le CAF a accompagné la CEAT dans l'élaboration du rapport du professeur Martin Schuler (institut CEAT) sur l'avenir du bilinguisme à Bienne et les conséquences éventuelles d'un départ du Jura bernois hors du canton de Berne. Il a participé (2010-2011) au groupe de pilotage de l'étude. Il a aussi contribué à l'élaboration d'une prise de position commune avec la Ville de Bienne et la Commune municipale d'Évilard, le 1^{er} juillet 2011, après la publication du rapport de la CEAT. Cette prise de position rappelle et confirme la neutralité active du district bilingue de Bienne dans la Question jurassienne ; les autorités du district de Bienne n'interviendront pas dans le processus de vote prévu dans le Jura bernois. En revanche, elles demandent à être associées aux réflexions sur un éventuel « statu quo », à savoir le renforcement des dispositions de la législation sur le statut particulier, qui instaure le CJB et le CAF. Elles relèvent aussi l'intérêt du rapport du professeur Schuler pour ses analyses sur le bilinguisme biennois et prennent acte (sans se prononcer à ce stade) des pistes de réflexion proposées, par exemple concernant une éventuelle extension des compétences du CAF à tout l'arrondissement bilingue de Biel/Bienne.

— Antenne interjurassienne de l'égalité

Le CAF a pris position le 8 septembre 2011, en approuvant le projet de nouvelle convention entre les cantons de Berne et du Jura. Il soulève cependant l'éventualité d'une extension à Bienne des activités de l'Antenne interjurassienne de l'égalité. Il propose d'envisager cette possibilité lors des négociations sur le prochain renouvellement de cette convention.

— Commission cantonale de l'égalité

Le CAF a pris position le 8 septembre 2011, en approuvant la nomination de M. Florent Cosandey comme représentant francophone au sein de la Commission cantonale de l'égalité. Il suggère également le nom d'une candidate potentielle à Bienne.

— Convention Arc (Haute école Arc)

Le CAF et le CJB ont pris position en commun le 1^{er} septembre 2011, dans une procédure de pré-consultation initiée par le Gouvernement bernois. Leur prise de position demande une série de clarifications et soumet une liste de propositions, en prévision d'une consultation finale en 2012. Elle critique notamment le mode de financement, qui risquerait de pénaliser les établissements de petite taille et l'autonomie laissée aux écoles régionales.

— Autres consultations cantonales (sans prise de position)

Le CAF a également été intégré à une série d'autres procédures de consultation cantonales, pour lesquelles il a renoncé à prendre position, en estimant après examen qu'elles n'avaient pas de lien spécifique avec les affaires francophones du district bilingue de Bienne. Il s'agissait des objets suivants : Loi sur le financement de l'assainissement des installations de tir à 300 mètres ; Loi sur l'exercice de la prostitution ; Loi sur l'agriculture ; Loi sur les chiens ; révision partielle de la Loi sur le personnel ; révision partielle de la Loi sur les communes (nouveau modèle comptable) ; révision de l'Ordonnance sur les prestations d'insertion sociale ; Loi sur les parcs d'importance nationale et sur les sites du patrimoine mondial naturel ; Plan sectoriel cantonal en matière de matériaux, de décharges et de transport ; Loi sur l'agriculture ; Plan sectoriel cantonal du réseau des itinéraires de randonnée pédestre ; Loi sur les forêts.

b. Nomination de cadres supérieurs de l'administration

- Inspecteur scolaire : la Direction INS a soumis au préavis du CAF et du CJB la nomination de M. Serge Büttiker au poste d'inspecteur scolaire (14^e arrondissement scolaire), pour succéder à M. Serge Widmer. Le CAF l'a approuvée, le 28 juin 2011.
- Vice-chancelier de langue française du canton de Berne : le CAF et le CJB ont été consultés par le Gouvernement lors de la nomination du successeur de M. Michel Schwob à ce poste, comme l'exige la législation sur le statut particulier (art.46 1d LStP). Le CAF a délégué son président, M. Philippe Garbani, pour participer à la procédure de nomination. Le Plénum a auditionné les deux derniers candidats en lice et reconnu leur qualité. Il a pris position en faveur de l'un d'eux le 28 juin 2011. Le Gouvernement a finalement retenu la candidature de M. Michel Walthert et l'a nommé vice-chancelier. La complexité de cette procédure, les différentes étapes qui s'y sont ajoutées et la manière avec laquelle le CAF et le CJB y ont été associés ou non ont poussé les deux conseils à demander au Gouvernement une mise au point, prévue pour 2012.
- Responsable de l'unité francophone de l'OACOT : sans y être contrainte par la législation, la Direction JCE a soumis au préavis du CAF et du CJB la candidature de Mme Giovanna Munari-Paronitti, pour succéder à M. Michel Walthert au poste de chef-fe de l'unité francophone de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Le CAF et le CJB ont approuvé cette nomination, le 14 novembre 2011.

4. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU COMMUNAL

Utilisation future du Théâtre Palace

Le CAF a été consulté par la Direction de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture, au sujet du rapport de Mme Anne-Catherine Sutermeister sur l'avenir du théâtre Palace, à Bienne. Dans son corapport du 15 juin 2011, le CAF prend position en faveur d'une utilisation du Palace pour les arts de la scène uniquement, en mettant fin à l'utilisation duale cinéma-théâtre. Il souligne l'importance du Palace, plus grand théâtre de la région, et la nécessité de trouver une solution qui satisfasse les besoins non seulement des différents acteurs culturels biennois, mais aussi ceux de la région. Les arts de la scène francophone doivent y conserver une part prépondérante, mais le Palace doit être ouvert à diverses institutions, alémaniques également. Le Conseil municipal a décidé en septembre 2011 qu'il mettrait fin à l'utilisation duale du Palace en 2014, mais à condition d'obtenir aussi le soutien financier du canton, jugé indispensable.

Postulat Nicati : « Notre canton doit rester bilingue »

Consulté par le Conseil municipal biennois au sujet de ce postulat parlementaire, le CAF a remis un corapport le 28 juin 2011. Il propose de répondre qu'une intervention dans le processus en cours sur l'avenir institutionnel de la région (Question jurassienne) serait contre-productive. Le CAF rappelle aussi que les autorités biennoises ne sont pas restées inactives dans ce dossier, mais qu'elles ont toujours agi avec diplomatie et retenue. La réponse du Conseil municipal a donné satisfaction au postulant.

Avenir institutionnel de la région – statu quo +

A la demande du Conseil municipal biennois, le CAF lui a remis un rapport sur l'avenir institutionnel de la région et plus particulièrement les réflexions sur le statu quo+, le 1er novembre 2011, en prévision d'une rencontre entre le Conseil municipal et le Gouvernement bernois.

Autres activités du CAF au niveau communal

Le CAF a également été impliqué dans d'autres activités au niveau communal, en dehors de la participation politique au sens strict. Il a par exemple coordonné une prise de position commune entre le CAF et la Ville de Bienne, en faveur du maintien du site biennois de la HEP BEJUNE, le 27 mai 2011. La Chancellerie municipale a aussi confié au secrétaire gé-

néral du CAF la mise à jour des informations concernant le statut du district bilingue de Bienne, sur le site Internet de la Ville. Les tâches communales du CAF ont fait en 2011 l'objet de pourparlers entre la Ville de Bienne, la Commune municipale d'Evilard et le Canton de Berne. Plus d'informations aux chapitres 12d et 12e (collaboration avec les partenaires : communes de Bienne et d'Evilard).

5. SECRETARIAT GENERAL

Le Secrétariat général du CAF est composé de David Gaffino (secrétaire général, poste à 70%, complété par un mandat d'historien à la Ville de Bienne) et de Sabrina Salupo (secrétaire, poste à 20%, complétant un emploi principal en tant que collaboratrice spécialisée auprès de l'association Procap). Le poste de secrétaire général du CAF est inscrit dans la Loi sur le statut particulier (art. 41). Son cahier des charges est défini par le Règlement du CAF. Sa mission première est d'assurer le bon fonctionnement du CAF et d'assister le président et les membres dans leur travail. Il est rattaché administrativement à la Chancellerie d'État du canton de Berne et assure le lien entre le CAF et les services administratifs du canton. Le secrétaire général participe notamment à une séance mensuelle avec son homologue du CJB et le secrétaire général adjoint de la Direction INS, pour assurer le suivi des dossiers. Selon les besoins, il participe aussi à des groupes de travail au niveau administratif, comme le groupe « Loi fédérale sur les langues – subventions aux cantons bilingues », en 2011.

La réflexion entamée en 2011 sur les compétences du CAF et certaines importantes procédures de consultations ont passablement mobilisé les forces du Secrétariat général. La charge de travail croissante observée ces dernières années a toutefois pu être partiellement maîtrisée en 2011, au vu notamment d'un nombre réduit de procédures de consultation au niveau cantonal, en fin d'année. Des discussions ont eu lieu avec les communes de Bienne et d'Evilard, visant à augmenter légèrement le pourcentage de travail du secrétaire général du CAF et à régler la question du défraiement de ses tâches communales.

Le secrétariat général du CAF a accueilli un apprenti alémanique de l'administration cantonale en avril 2011, dans le cadre d'un stage combiné au CAF et au CJB. Il a aussi accueilli en stage une étudiante de Roumanie, dans le cadre d'un programme d'échanges internationaux du Forum of Federations et de l'Institut pour le fédéralisme, à Fribourg.

6. BUREAU ET PLENUM

Le Bureau est l'organe de pilotage fonctionnel du CAF. C'est lui qui établit l'ordre du jour des séances plénières, prépare les prises de position ne relevant pas de la compétence des autres sections, traite les affaires courantes et prend les décisions en matière de dépenses fonctionnelles (à l'attention de la Chancellerie d'État, qui détient la compétence finale).

Le Plénum est l'organe suprême du CAF. Il est systématiquement tenu informé à chaque séance plénière, ou par voie électronique en cas de dossier urgent, de toutes les activités du conseil. Toutes les décisions politiques importantes relèvent de sa compétence. Il délègue toutefois au Bureau et aux sections un certain nombre de compétences, pour la bonne marche des affaires courantes.

a. Séances

Le Bureau a siégé onze fois en 2011, dont une séance commune avec le Bureau du CJB. Trois de ces séances avaient lieu dans le cadre du « Bureau élargi » (cf. 6c, ci-dessous).

Le Plénum a siégé à huit reprises en 2011, dont une séance commune avec le CJB, à Bienne. Les séances ont eu lieu à la Bibliothèque de la ville de Bienne, dans différents établissements scolaires et, en octobre 2011, dans des locaux de la Commune municipale d'Evilard.

b. Dossiers de subventions – POM / Fonds de loterie

La Direction de la police et des affaires militaires (POM) soumet au CAF pour préavis les dossiers de subvention du Fonds de loterie en lien avec le district bilingue de Bienne. Le CAF se limite le plus souvent à une prise de connaissance ; il ne se prononce que dans les

dossiers présentant une composante liée à la langue ou à la culture, comme des publications d'ouvrages ou des traductions.

Subventions du Fonds de loterie demandées par des institutions du district de Bienne et préavisées par le CAF en 2011

Domaine	Bénéficiaire	Projet
Publications et projets scientifiques	Schweizerischer Israelitischer Gemeindebund, Zürich	Publikation « Heimat Biel »
Utilité publique et bienfaisance	Theater für di Chlyne, Biel	Neue Website
Aide au développement	Swiss Academy for development, Bienne	Frühförderung für benachteiligte Kinder / HIV – AIDS Prävention
Aide au développement	Fédération interjurassienne de Coopération et développement, Evillard	Aménagement du périmètre irrigué et formation de paysans de Toézouri
Utilité publique et bienfaisance	Réseau Contact, Bienne	Création multimédia
Utilité publique et bienfaisance	Effe espace de formation, Bienne	Fiches informatives et vidéos sur la validation des acquis
Utilité publique et bienfaisance	Pfadi Jura-Biel	Bauliche Massnahmen Pfadiheim in Biel
Utilité publique et bienfaisance	Multimondo, Biel	Nähatelier mit Kinderhütendienst
Protection de la nature	Ride Greener, Biel	Umwelt- und Bildungskampagne für Jugendliche (Website und Broschüre dt./frz.)

c. Bureau élargi et compétences du CAF

Le CAF a entamé en mars 2011 une réflexion sur ses compétences de participation politique. Le Plénum en a confié le mandat au « Bureau élargi », une section ad hoc au sens de l'art. 14 du Règlement du CAF. Ce groupe comprenait les membres du Bureau, la présidente de la SAC et la vice-présidente de la SAC. Il s'agissait de consolider les compétences de participation politique du CAF dans deux domaines : l'attribution de subventions culturelles et les nominations de cadres supérieurs de l'administration cantonale. Deux rapports intermédiaires ont été soumis au Plénum durant l'année 2011. Les travaux, visant à une révision partielle de la législation sur le statut particulier, aboutiront en 2012 et feront l'objet d'une information plus détaillée dans le rapport d'activités de la même année.

d. Invitations et relations publiques

Les séances du CAF ont lieu à huis clos, mais le conseil peut y convier des invités, devant le Plénum, en section, en groupe de travail ou uniquement avec le président et/ou le secrétaire général. De même, des membres du CAF peuvent être délégués à des manifestations pour représenter l'institution. Voici un aperçu des principales activités de représentation du CAF en 2011 :

- **31 janvier 2011** : le CAF est représenté par sa vice-présidente dans l'accompagnement du projet « bi-culture » à la Préfecture de Biel/Bienne.
- **8 février 2011** : le CAF est représenté par son président à l'inauguration des nouveaux locaux de la succursale francophone de l'OSSM à La Neuveville.
- **13 mars 2011** : des représentants du CAF assistent à la remise du prix du CJB à Bellelay.
- **20 mars 2011** : le président du CAF assiste à la remise du prix de l'AIJ au Noirmont.
- **23 mars 2011** : rencontre entre des représentants du CAF, du Forum du Bilinguisme et du Centre hospitalier de Bienne.

- **15 avril 2011** : des représentants du CAF assistent à la publication officielle du rapport du professeur Schuler (sur l'avenir du bilinguisme biennois en lien avec la Question jurassienne) à la Mairie de Bienne.
- **25 mai 2011** : le Plénum du CAF reçoit M. David Sansonnens - Préfet suppléant de Bienne.
- **25 mai 2011** : le Plénum du CAF reçoit Mme Edna Epelbaum, directrice de Ciné vital SA et Mme Virginie Borel, déléguée du Forum du bilinguisme, au sujet du sous-titrage dans les cinémas biennois.
- **8 juin 2011** : le président du CAF assiste à l'Assemblée générale de l'association Bilinguisme + à Bienne.
- **16 juin 2011** : le Bureau du CAF reçoit une délégation de la Police cantonale bernoise, au sujet du bilinguisme dans les services de police à Bienne.
- **4 juillet 2011** : le CAF est convié au 20^e anniversaire du CIP à Tramelan.
- **11 août 2011** : le secrétaire général du CAF assiste à une rencontre entre les partenaires de la Fédération interjurassienne de coopération et de développement, à Moutier.
- **15 septembre 2011** : plusieurs représentants du CAF assistent à la soirée d'inauguration de la 7^e édition du FFFH.
- **16 septembre 2011** : Mme Marlyse Merazzi, présidente de la section DECOO, représente le CAF à l'inauguration du nouveau campus HE-Arc à Neuchâtel.
- **22 septembre 2011** : le CAF est représenté par Mme Béatrice Sermet à un débat au sujet des subventions culturelles dans le domaine de la photographie.
- **23 septembre 2011** : le président du CAF, M. Philippe Garbani, est invité à la remise du Prix du Bilinguisme 2011.
- **26 septembre 2011** : le président et le secrétaire général du CAF sont invités à présenter l'institution à l'assemblée générale de l'Association des francophones de Berne.
- **19 octobre 2011** : des représentants du CAF participent à une séance au sujet de la future Conférence régionale dans le domaine culturel.
- **9 novembre 2011** : des membres du CAF participent au Forum de la COFRA, à Tramelan.
- **4 décembre 2011** : des membres du CAF assistent à la remise du Prix de la culture de la Ville de Bienne.

e. Autres activités

Outre ses activités habituelles de participation politique et les interventions spécialisées de ses sections, le CAF est aussi intervenu auprès de diverses instances pour des questions de langues. On peut citer notamment une démarche (commune avec le CJB) auprès de l'Office d'assurance invalidité du canton, pour s'assurer de la prise en charge des patients dans les deux langues, lors d'expertises demandées par l'AI. En mai 2011, le CAF a également pris contact (toujours en commun avec le CJB) avec la Direction de la magistrature du canton de Berne, au sujet des places de stagiaires francophones dans la justice des mineurs. Il s'est aussi informé auprès de la commune d'Evilard au sujet du projet de filière bilingue à Evilard. Le CAF s'est également penché sur la problématique de la représentation francophone au Conseil national, à l'occasion des élections fédérales 2011 ; il a convenu avec le CJB d'un échange d'informations à ce sujet et il a invité l'ancien maire de Bienne, M. Hans Stöckli, nouvel élu au Conseil des États, à un échange de vues à ce sujet, prévu pour 2012.

7. DELEGATION A LA COORDINATION SCOLAIRE ROMANDE/INTERJURASSIENNE

a. Composition de la DECOO et séances

La DECOO se compose des membres suivants, élus par l'assemblée plénière du CAF.

Marlyse Merazzi (présidente)
Marcel Guélat (vice-président)
Pablo Donzé
Pierre-Yves Moeschler
Béatrice Sermet-Nicolet

M. Philippe Garbani, président du CAF, est invité aux séances de la DECOO et participe à ses activités. La COFRA est informée des dates de séances et est invitée à certaines d'entre elles, principalement aux séances communes DECOO-INS. Le secrétaire général participe aux séances avec voix consultative ; il en dresse le procès-verbal.

niveau cantonal et communal).

b. Coordination scolaire et préavis de la DECOO

La DECOO exerce la coordination scolaire romande et interjurassienne avec la section INS du CJB. La pratique établie de codécision du CAF et du CJB en matière de coordination scolaire a été confirmée en 2010 par le Conseil-exécutif ; elle a fait l'objet de nouvelles réflexions et d'aménagements en 2011, en dialogue entre le CAF, le CJB et la COFRA. Ces travaux doivent aboutir en 2012, après validation par le Conseiller d'État Pulver.

— Conférences intercantionales / coordination scolaire

La DECOO se prononce régulièrement par préavis sur les objets traités par les différentes conférences politiques de coordination intercantonale (CIIP, Comités stratégiques pour la HEP-BEJUNE, la HE-Arc et la HES-SO). La DECOO (et à la section INS du CJB) peut ainsi prendre position, poser des questions ou faire des remarques à l'attention du conseiller d'Etat Pulver ou des autres représentants bernois aux conférences intercantionales en matière d'instruction publique.

— Réorganisation de la HEP BEJUNE

La DECOO a suivi ce dossier de près, en demandant à plusieurs reprises le maintien du site biennois de la Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel. Le CAF s'est prononcé publiquement en ce sens, en commun avec la Ville de Bienne. Il a aussi été informé régulièrement par la Direction INS. Les négociations entre les trois cantons partenaires ont finalement abouti en septembre 2011 à une solution de compromis politique, que le CAF a appuyée tout en regrettant que la meilleure solution n'ait pas pu être retenue, à savoir un regroupement de la HEP à Bienne (comme le recommandaient les études d'experts). L'essentiel aux yeux du CAF a été atteint, avec un maintien et un renforcement du site biennois.

Fiches du programme de législature – offres de formation bilingue

Le CAF et le CJB ont adopté en novembre 2011 des fiches de travail consacrées aux formations en français et aux formations bilingues ; elles s'ajoutent aux fiches accompagnant le programme de législature CAF-CJB dans le domaine de la formation. A cette occasion, le CAF et le CJB ont pris position publiquement en faveur du développement d'offres de formation bilingues dans le canton de Berne, mais sous certaines conditions bien précises : ces formations bilingues doivent être accessibles à tous, sur une base volontaire, et ne doivent en aucun cas se substituer à l'offre monolingue.

Formation professionnelle

La DECOO a été consultée, en même temps que le CJB, au sujet du site pour le domaine « commerce » du CEFF. Elle a décidé de ne pas intervenir dans le choix entre Tramelan et Saint-Imier, du moment que les conséquences pour les Biennois étaient jugées nulles. La DECOO a aussi pris position contre l'utilisation des tests de type Multicheck dans la formation professionnelle, en commun avec le CJB ; elle a mené des entretiens à ce sujet et s'est prononcée en mai 2011 pour la mise en place d'une solution cantonale, gratuite, en lieu et place de ces tests privés et payants. Le canton de Berne a ensuite décidé de prohiber ces tests payants dans les établissements du canton.

Vacances scolaires

Après s'être prononcé en 2010 en faveur d'une solution de compromis entre le système alémanique et le système BEJUNE, avec un calendrier mixant les deux systèmes, le CAF a pris acte de la décision de la Ville de Bienne d'alterner entre les deux systèmes une année sur deux. Soucieux de ne pas prolonger inutilement le débat à ce sujet, le CAF a pris position à nouveau en mars 2011 auprès du canton, compétent en la matière. Il prie la Direction INS de suivre le dossier et de réexaminer la décision après deux années de test.

c. Autres activités de la DECOO

En avril 2011, la DECOO a reçu une délégation de l'Orientation professionnelle et personnelle (OPP) de Bienne et de la Direction INS, au sujet de la restructuration de l'OPP au niveau régional. Des représentants de la section ont aussi assisté au Forum de la COFRA à Tramelan, le 9 novembre 2011.

8. SECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SAC)

a. Composition de la SAC et séances

La Section des affaires culturelles (SAC) du CAF a siégé à onze reprises en 2011, dont une séance avec la section Culture du CJB, en présence du conseiller d'État Bernhard Pulver. Elle a aussi été conviée à une information publique à Bienne, en mars 2011, au sujet de la révision de la LEAC, là aussi sous la présidence de M. Bernhard Pulver. La SAC émet des préavis sur les dossiers de subventions culturelles cantonales dans le district bilingue de Bienne. Elle a aussi pour tâche de préparer les prises de position du CAF dans le domaine culturel et d'assurer le suivi des affaires culturelles en général. A chaque séance plénière, la présidente de la SAC informe les membres du Plénum des préavis de subventions émis par la section.

Les membres de la section des affaires culturelles du CAF (SAC) élus par l'assemblée plénière sont les suivants :

Ariane Bernasconi-Neuhaus (présidente)
 Béatrice Sermet-Nicolet (vice-présidente)
 Philippe Garbani
 Samuel Grünenwald
 Fatima Simon

M. Pierre-Yves Moeschler, en tant que Directeur biennois de la Formation, de la prévoyance sociale et de la culture, peut participer à certaines séances de la SAC sur invitation. Le secrétaire général participe aux séances avec voix consultative ; il en dresse le procès-verbal.

c. Relations avec l'Office de la culture du canton (OC)

L'Office de la culture du canton de Berne (OC) est en contact régulier avec la SAC. Il participe à la plupart de ses séances, principalement pour le traitement des dossiers de subvention. De nouvelles pratiques ont pu être mises en place en 2011, comme la mention systématique du préavis du CAF dans les décisions de subvention de l'OC, lorsque le dossier a une composante francophone. L'OC facilite aussi la coordination entre le CAF et le CJB sur des dossiers de subventions croisées entre Bienne et le Jura bernois. La manière d'impliquer le CAF dans la prise de décision de l'OC a par ailleurs fait l'objet de réflexions dans le cadre des travaux du groupe de travail sur les compétences du CAF.

d. Participation politique – subventions culturelles – OC

Subventions uniques soumises au préavis du CAF par l'Office de la culture en 2011

Bénéficiaire	Type d'expression artistique	Type de soutien
Ars musica, série de concerts 2011, Dagmar Clottu, Bienne	Musique	Garantie de déficit
Insubordinations Microfestival, Jonas Kocher Bienne	Musique	Garantie de déficit
BBJIO, 1. Werkstatt Konzert, Biel	Musique	Garantie de déficit
Chœur symphonique Bienne, concert février 2011	Musique	Garantie de déficit
Montags um Sieben, Kulturreihe, Biel	Musique	Garantie de déficit
Concert aka Strom/Duo Diatribes, Christian Müller Biel	Musique	Garantie de déficit
Association Nouvelles Créations, Patchwork Festival	Musique	Garantie de déficit
Collectif Barbare Bienne, tournée « Alle deine Namen »	Théâtre	Garantie de déficit
Tournée européenne Diatribes & Jonas Kocher, Biel	Musique	Garantie de déficit
Lucien Dubuis Trio, concert St-Gervais Bienne	Musique	Garantie de déficit
Konzert Hans Koch mit Michel Doneda im St-Gervais	Musique	Garantie de déficit
Tournée Mister Mohop and large shape, Markus Moser Bienne	Musique	Garantie de déficit
CD Taufe von „blas i juzz“, Jörg Schneider Biel	Musique	Garantie de déficit
Bieler Music Days, Devoted Productions Beat Junker Biel	Musique	Garantie de déficit
Lokal.int, programme 2011	Arts visuels	Subvention unique
Pod'Ring, projets "Bieler Tag" / "Late Night Feuer"	Musique	Subvention unique
Kunst + Politik, débat à Bienne, Guy Krmeta	Littérature	Garantie de déficit
Lanterne magique Bienne, dépenses liées au bilinguisme	Cinéma	Subvention unique
Theater 3, reprise spectacle Cervantes	Théâtre	Garantie de déficit

Uptown Productions, Pasqualina Rochat Bienne	Musique	Garantie de déficit
Extrakt, Andreas Thierstein Biel, Vortrag um Nichts	Théâtre	Garantie de déficit
Gaudenz Badrutt, Kopfhoerer 2011 im Lokal-Int	Musique	Garantie de déficit
Concert Kocher-Badrutt Lokal-Int Bienne	Musique	Garantie de déficit
Hans Koch Biel, Spezial Konzert (Duos)	Musique	Garantie de déficit
Tells Töchter Biel, Wiederaufnahme Brachland	Danse	Garantie de déficit
Chor Ipsach, Konzert Osterzeit 2011	Musique	Garantie de déficit
Chor Ipsach, Konzert November 2011	Musique	Garantie de déficit
Quintette Eole, Oiseau de feu	Ballet	Garantie de déficit
Haus am Gern, projet sculpture Charlie's Shoe Tree	Arts visuels	Subvention unique
Ed. Clandestin, Projektbuch Pat Noser « Verbotene Zone »	Littérature	Subvention unique
Cie Orange Noire, projet « L'Atribus »	Théâtre	Subvention unique
Festival jeunes étoiles de l'orgue, Sara Gerber	Musique	Garantie de déficit
Môtiers Art en plein air	Arts visuels	Subvention unique
Projet Monkey Dope, Silas Bieri Bienne	Musique	Subvention unique
Köppl/Zacek Ausstellung Rückwärts	Arts visuels	Garantie de déficit
Freitagsakademie, Konzert in Biel	Musique	Garantie de déficit
Projet « Liens / Lazos », Lara Vega Linhares	Photographie	Subvention unique
1 Video, 3 Brillianten, 100 Filzstiftzeichnungen, G. Wyder Biel	Arts visuels	Subvention unique
CD Produktion Hans Koch mit Babel und Badrutt	Musique	Subvention unique
Projet OZMO, Vincent Membrez Bienne	Musique	Subvention unique
Editions Empreintes, recueil de poésies P. Amstutz	Littérature	Subvention unique
Cie Unversehen, projet théâtral « How to robert a bank »	Théâtre	Subvention unique
Projekt Inventuren, Regina Dürig, Biel	Littérature/musique	Subvention unique
Die Kinder der Finsternis, Fredie Beckmans	Pluridisciplinaire	Subvention unique
Performance Catch Volatility, Verena Lafarque Rimann	Arts visuels	Subvention unique
Neue Bilder in Arbeit, Werkbeitrag Linus Bill	Photographie	Subvention unique
Reise in die verbotene Zone, Werkbeitrag Pat Noser	Arts visuels	Subvention unique
Roman „Die Reise“, Adelheid Blättler-Schmid Biel	Littérature	Subvention unique
Opéra La Voix humaine, Barbora Horakova bienne	Théâtre	Subvention unique
Monographie Jean-Claude Kunz, Bienne	Littérature	Subvention unique
Ad'absurdum meets strom, Thomas Fivian Bienne	Musique	Subvention unique
Katarina Vogel, Black Song – a celebration of the unknown	Danse	Subvention unique
16ème semaine de la langue française et de la francophonie	Pluridisciplinaire	Subvention unique
Projet de spectacle en plein air Cyclope, PlateauLac 2012	Pluridisciplinaire	Subvention unique
Festival Joyfulnoise, Hans Koch, Bienne	Musique	Subvention unique
CD Produktion Lüchinger-Sauter-Burkhalter	Musique	Subvention unique
Pulp.noir, projet iscapés 2, concert Bienne	Musique	Garantie de déficit
Rossini-Vokalensemble, a cappella 2011	Musique	Garantie de déficit
OZMO, concert-vernissage, Etage Bienne	Musique	Garantie de déficit
Ville de Bienne, agenda culturel	Divers	Subvention unique
Société philharmonique de Bienne, jubilé 25 ans	Musique	Subvention unique
Journées photographiques de Bienne, subv. Extraordinaire	Photographie	Subvention unique
X Days Biel/Bienne 2011	Pluridisciplinaire	Garantie de déficit
Concert LEON avec Lionel Friedli	Musique	Garantie de déficit
New Bag création CD avec Vincent Membrez	Musique	Subvention unique
Manuel Engel Biel, Tournée 2011 BNC Orkestra	Musique	Garantie de déficit
Daniela de Maddalena, Symposium Nine Dragon Heads Biel	Arts visuels	Subvention unique
Jonas Kocher Bienne, tournée 2011 CH/DE/PL/GB	Musique	Garantie de déficit
Journées philosophiques de Bienne 2011	Littérature	Garantie de déficit
Christian Müller Biel, Konzert Voirie mit G. Badrutt	Musique	Garantie de déficit
Markus Moser Biel, Tounee CH/DE/PL Ohm/Mister Mohop	Musique	Garantie de déficit
Bernerflöttenquartett Biel, CD Produktion	Musique	Subvention unique
Caryl Baker Quartet, concert-vernissage Voirie Bienne	Musique	Garantie de déficit
Dagmar Clottu Bienne, concerts ARS MUSICA 2011/2012	Musique	Garantie de déficit
Manon Pierrehumbert Bienne, théâtre musical	Théâtre	Garantie de déficit
Alain Meyer Bienne, projet GONZO, tournée 2011 CH/DE	Musique	Garantie de déficit
Neue Kammermusik Biel, festival musique de chambre	Musique	Garantie de déficit
Estivales musicales 2011	Musique	Subvention unique

Festival de théâtre jeune public SPOT 2012, Bienne	Théâtre	Subvention unique
Hans Koch, Tournée / Workshops in Brasilien	Musique	Garantie de déficit
Usinesonore, édition 2012	Musique	Subvention unique
Ass. suisse de théâtre musical, Frictions, tournée 2011/2012	Théâtre/musique	Garantie de déficit
Thomas Sauter, CD-Release Tournée Tranceactivity	Musique	Garantie de déficit
Urs Peter Schnedier, Projekt Weltenbrand	Musique	Garantie de déficit
Thierry Luterbacher, roman en écriture „Le Désir de l'Illusion“	Littérature	Subvention unique
Tournée Frankreich Strom, Gaudenz Badrutt	Musique	Garantie de déficit
Concert Müller & Obliq. Voirie Bienne	Musique	Garantie de déficit
Haus am Gern, projet Custom produces law, Israël	Arts visuels	Subvention unique
Caryl Baker Quartet, production 2ème CD	Musique	Subvention unique
Milica Slacanin, projet Terrasses, Bienne	Arts visuels	Subvention unique
Luke J. Wilkins, Buchprojekt « Die Freunde aus der Dufourstr. »	Littérature	Subvention unique
Susanne Müller Nelson, Tanzprojekt self/dis/play	Danse	Subvention unique
Kunstmuseum Solothurn, Video-Installation Ingrid Wildi	Arts visuels	Subvention unique
Urs Peter Schneider, Projekt „Künstlerisches Schaffen“	Musique	Subvention unique
Puts Marie, production CD	Musique	Subvention unique
Victoria Popova, rencontre artistique russo-suisse Gewölbe Gal.	Arts appliqués	Subvention unique
Atelier Piamaria, Montags um sieben 3 ^{ème} trimestre 2011	Musique	Garantie de déficit
ACEL, publication cipe hommage Cingria	Littérature	Subvention unique
Association Plans-Fixes, portrait J.-P. Bovay, Bienne	Cinéma	Subvention unique
Ghost Town Trio, Doppelkonzert im Etage Biel	Musique	Garantie de déficit
Da Capo Chor, Adventskonzerte Biel 2011	Musique	Garantie de déficit
Troupe de théâtre Obini, tournée CH	Théâtre	Garantie de déficit
Konzertchor Biel, Beethoven Konzert	Musique	Garantie de déficit
Collegium musicum Biel, Konzertreihe Pauluskirche	Musique	Garantie de déficit
Raphael Hefti Bienne, projet expo Camden Gallery Londres	Arts visuels	Subvention unique
Judith Wegmann, Schwartzberg Eine musikalische Lesung	Littérature	Subvention unique

e. Autres activités de la SAC

Un des principaux dossiers traités par la SAC en 2011, outre la révision totale de la LEAC, a été la préparation d'un corapport du CAF sur l'utilisation future du Théâtre Palace. Un important travail d'information et de contacts a été entrepris à cette occasion et dans les mois qui ont suivi.

La SAC a délégué à plusieurs reprises un groupe de travail, sa présidente ou des membres pour participer à des manifestations culturelles, préparer des courriers ou prises de position ou rencontrer des acteurs politico-culturels en lien avec les activités du CAF.

On peut citer notamment une rencontre avec les organisateurs du Festival du film français d'Helvétie (FFFH) et Cinévital S.A., une intervention en faveur du club biennois de la Lanterne magique (pour attirer l'attention de l'association faîtière sur les surcoûts engendrés par le bilinguisme de la section biennoise) ou une demande de rencontre avec la Commission de la culture de la Ville de Bienne, prévue en 2012.

9. DELEGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES (DBAJ)

a. Composition de la DBAJ et séances

Les membres de la DBAJ sont d'une part élus par l'assemblée plénière du CAF, d'autre part désignés par les Conseils municipaux de Bienne et d'Évilard. La présidence en est assumée par le président du CAF, M. Philippe Garbani.

Membres élus par le CAF	Membres CM Bienne	Membres CM Évilard
Béatrice Sermet-Nicolet	Erich Fehr	Daniel Nussbaumer
Pierrette Berger-Hirschi	Pierre-Yves Moeschler	Thomas Minger
Philippe Garbani	François Contini	

Le secrétaire général du CAF participe aux séances avec voix consultative ; il en dresse le procès-verbal et assure le secrétariat de la DBAJ, pour le compte également des communes de Bienne et d'Évilard.

b. Principales activités

La Question jurassienne a fait l'objet de la plupart des séances de la DBAJ, conformément à son mandat. La DBAJ s'est notamment prononcée sur les suites à donner au rapport du professeur Martin Schuler sur l'avenir du bilinguisme à Bienne et les conséquences possibles pour Bienne d'un départ du Jura bernois, rapport publié en avril 2011. Elle s'est prononcée en faveur du maintien de la neutralité active biennoise tout en demandant à être associée aux travaux à venir sur la définition d'un éventuel « statu quo+ ».

D'autres thématiques ont été abordées, comme la question des liaisons ferroviaires entre Bienne et le Jura bernois ou la réflexion sur un renforcement des compétences du CAF (dans la mesure où les communes de Bienne et d'Évilard ont été associées étroitement à la création du CAF).

10. COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DU JURA BERNOIS (CJB)

a. Bases légales et réglementaires

En vertu de la Loi sur le statut particulier (art. 25), la collaboration entre le CAF et le CJB s'organise sur la base d'un Règlement commun, établi en 2007.

Dans le domaine de la formation, les deux conseils peuvent s'appuyer sur un programme de législature commun, adopté en 2010, et sur des fiches de travail, dont les dernières ont été adoptées en 2011.

La collaboration entre les conseils fait l'objet d'une attention particulière et d'un réexamen périodique. Les contacts sont multiples, à divers niveaux. De nombreux dossiers évoqués dans le présent rapport ont fait l'objet d'actions communes ou concertées entre le CAF et le CJB. Ce chapitre ne se veut pas exhaustif.

b. Séances communes

Le CAF et le CJB se réunissent en assemblées plénières et en séances des sections, au minimum une fois par année pour chacune. La séance plénière commune a eu lieu le 9 novembre 2011 à Bienne. Elle a donné lieu notamment à un échange sur la Question jurassienne et le « statu quo+ » et sur le résultat des élections fédérales 2011. Suite à cette séance, le CAF et le CJB ont émis une déclaration commune sur les formations bilingues et une autre déclaration commune, au sujet de la formation tertiaire francophone.

Les sections Culture des deux conseils ont siégé l'une après l'autre (pour des raisons pratiques) à Bienne le 11 janvier 2011, lors d'une rencontre annuelle avec le Conseiller d'État Bernhard Pulver. La séance n'était donc pas commune stricto sensu, mais elle était coordonnée, sur le thème de la révision totale de la LEAC.

Chargées ensemble de la coordination scolaire romande et interjurassienne, les sections DECOO (CAF) et INS (CJB) se sont réunies à trois reprises en 2011, plus une séance spéciale consacrée à la réorganisation de la HEP BEJUNE. Elles ont notamment travaillé à l'élaboration de fiches pratiques complétant le programme de législature, avec l'aide précieuse de la COFRA. Elles ont aussi travaillé avec la COFRA à une clarification des compétences de coordination scolaire du CAF et du CJB, dans une démarche qui doit aboutir en 2012.

Une rencontre annuelle a eu lieu le 4 novembre 2011 entre le président du CJB, M. Manfred Bühler, et le président du CAF, M. Philippe Garbani, en présence des secrétaires généraux des deux conseils.

Les Bureaux du CAF et du CJB se sont réunis le 17 mai 2011 à La Neuveville, pour une information préalable sur les décisions du CJB relatives à l'avenir institutionnel de la région. La thématique du siège garanti (pour le Jura bernois) au Conseil-exécutif a aussi été abordée à cette occasion.

c. Collaboration au niveau des secrétariats généraux

Les secrétariats généraux du CAF et du CJB sont en contact régulier et se livrent à un échange d'informations fréquent, dans le respect des prérogatives de chaque conseil. Cette collaboration sert à organiser les séances communes, favoriser une information complète et, dans la mesure du possible, décharger l'un ou l'autre secrétariat grâce à un partage des tâches (notamment en cas de prises de position ou de courriers communs). Par l'intermédiaire de leurs secrétaires généraux, les deux conseils étaient aussi représentés au sein du groupe de travail « Loi fédérale sur les langues / soutien aux cantons bilingues ».

d. Prises de position et actions communes

Le CAF et le CJB ont coordonné plusieurs de leurs prises de position en 2011, comme à l'accoutumée, à commencer par le domaine scolaire, où ils exercent des compétences conjointes. Ils ont ainsi pris position en commun notamment sur les directives d'introduction du Plan d'études romand (PER). Ils ont également coordonné leur prise de position respective sur la révision de la Loi sur l'école obligatoire. Le CAF et le CJB ont aussi pris position ensemble pour un développement de l'offre de formations bilingues dans le canton de Berne, mais sous certaines conditions bien précises.

Le CAF et le CJB ont aussi collaboré sur différents dossiers de subventions culturelles, en coopération avec l'Office de la culture, en dégagant des subventions communes au Jura bernois et au district bilingue de Bienne pour certains projets régionaux.

11. COLLABORATION AVEC LES AUTRES PARTENAIRES DU CONSEIL

En tant qu'organe principalement consultatif, le CAF agit essentiellement par l'argumentation politique, l'information et la négociation, avec un réseau de partenaires dont voici un aperçu non exhaustif.

a. Forum du bilinguisme

Le Conseil des affaires francophones et le Forum du bilinguisme ont poursuivi en 2011 sur la voie d'une collaboration régulière et d'un échange d'informations transparent, tout en veillant à ne pas empiéter sur leurs domaines d'action respectifs. C'est le constat auquel sont parvenues les deux institutions lors d'une rencontre annuelle le 1^{er} février 2011. Le partage des tâches entre le CAF et le Forum du bilinguisme est bien compris et respecté : le CAF se concentre sur l'action politique et les contacts avec les autorités, principalement cantonales et communales, alors que le Forum du bilinguisme agit par le biais de la communication avec le public et par la conduite de projets, au niveau communal, cantonal et fédéral. Dans certains cas bien précis, les deux organes ont uni leurs forces, pour donner plus de poids à une action.

Parmi les actions communes, on peut citer la participation du CAF et du Forum du bilinguisme au groupe de travail « Loi fédérale sur les langues », sous la conduite de la Chancellerie d'État à Berne. Cette action coordonnée a permis d'assurer une bonne place à des projets biennois importants (Festival du film français d'Helvétie, filière bilingue, maturités bilingues) dans la répartition des subventions fédérales 2011 aux cantons bilingues. Le 23 mars 2011, le CAF et le Forum du bilinguisme ont rencontré ensemble la nouvelle responsable du bilinguisme du Centre hospitalier de Bienne (CHB) et la responsable des ressources humaines, pour évoquer avec elles le bilinguisme, les langues parlées par le personnel et les possibilités de formations francophones.

Le rapport du professeur Schuler sur l'avenir du bilinguisme à Bienne en lien avec la Question jurassienne a fait l'objet d'un accompagnement rapproché par le CAF, membre du comité de pilotage du projet. Le Forum du bilinguisme a aussi été sollicité lors de la rédaction de cette étude.

Le CAF et le Forum du bilinguisme partagent un souci commun face à la disparition progressive des films en version originale sous-titrée à Bienne ; le Forum du bilinguisme a participé à une rencontre à ce sujet entre le CAF et la direction de Cinévital S.A. (société propriétaire de la quasi-totalité des cinémas biennois), en juin 2011.

L'échange régulier d'informations entre le Forum et le CAF permet d'avoir un regard vigilant sur toutes les questions de langues. Les deux organes étant dotés de ressources et de structures administratives réduites, un tel partage des tâches est clairement indispensable.

b. Conseil-exécutif

En tant qu'organe de conseil du Gouvernement cantonal pour les affaires francophones du district bilingue de Bienne, le CAF entretient des contacts avec différents Conseillers d'État ou avec le Gouvernement in corpore. En 2011, le CAF a accueilli le Conseiller d'État Bernhard Pulver lors de deux séances (des sections SAC et DECOO). Le Bureau du CAF a reçu le Conseiller d'État Christoph Neuhaus en mars 2011, au sujet de la suppléance francophone à la Préfecture de Bienne. Il n'y a pas eu de rencontre avec le Conseil-exécutif in corpore, mais une rencontre avec la Délégation aux affaires jurassiennes (DAJ) a été planifiée pour le début de l'année 2012.

Le CAF s'est notamment adressé au Gouvernement dans une prise de position commune avec la Ville de Bienne et la Commune municipale d'Evilard, au sujet de l'avenir institutionnel de la région, en juillet 2011. Il l'a fait également au sujet de la nomination du vice-chancelier de langue française. Il a également pris position auprès du Gouvernement au sujet de la suppression prévue des subventions cantonales aux radios Canal3 et RJB, en demandant de renoncer à cette suppression de subvention, qui a toutefois bel et bien été biffée dans le cadre du budget 2012. Le CAF s'est adressé à plusieurs reprises aux Conseillers d'État lors de procédures de consultation, le plus souvent à l'INS, à la POM ou à la JCE.

c. Direction de l'instruction publique

Les contacts entre le CAF et la Direction de l'instruction publique (INS) sont étroits, notamment via la Conférence de coordination francophone (COFRA) et la Section francophone de l'Office de la culture. Les secrétaires généraux du CAF, du CJB et le président de la COFRA se réunissent à un rythme mensuel pour des séances de travail et d'information réciproque intitulées « jour fixe ». Ces réunions ont eu lieu à dix reprises en 2011. La COFRA était représentée aux trois séances communes des sections DECOO (CAF) et INS (CJB) en 2011, à la séance annuelle des sections SAC (CAF) et Culture (CJB) en présence du Conseiller d'État Pulver et à certaines séances de la DECOO siégeant seule.

L'Office de la culture était représenté à la plupart des séances de la SAC en 2010 ; après le traitement des demandes de subventions et des affaires nécessitant un échange avec l'OC, le représentant de l'Office cantonal se retire pour laisser la section siéger seule.

d. Ville de Bienne

Le rôle de participation politique du CAF au niveau communal a été reconnu officiellement par la Ville de Bienne par une décision du Conseil municipal d'octobre 2009. Depuis lors, le CAF a été impliqué dans diverses procédures de consultation au niveau communal (cf. chapitre 4). Le CAF salue cette évolution, qui répond aux dispositions de la Loi sur le statut particulier. A cela s'ajoutent les activités de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), créée fin 2009, ainsi que différentes démarches de coordination ou des prises de position communes entre le CAF et la Ville de Bienne. Fin 2011, la Chancellerie municipale a aussi chargé le secrétaire général d'une refonte d'une page du site Internet de la Ville, consacrée au statut du district bilingue de Bienne.

Les contacts entre le CAF et le Conseil municipal de Bienne s'exercent principalement par la présence de membres du Conseil municipal au sein des divers organes du CAF. Après le départ de M. Hans Stöckli à la fin 2010, le CAF a accueilli parmi ses membres le nouveau maire de Bienne, M. Erich Fehr, dès janvier 2011.

La contribution de la Ville aux frais engendrés au Secrétariat général du CAF a fait l'objet de démarches entre la Mairie de Bienne et la Chancellerie d'État du canton de Berne en 2011. Ces démarches doivent aboutir à la signature d'une convention en 2012.

e. Commune d'Evilard

Les liens du CAF avec la commune d'Evilard sont assurés notamment par la présence de représentants d'Evilard au sein du Plénum et du Bureau, ainsi que par des contacts entre le Secrétariat général du CAF et le Secrétariat communal d'Evilard. La coordination avec Evilard s'est renforcée avec la création de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), où siègent deux représentants de la commune d'Evilard.

La question d'une représentation d'Evilard au sein de la DECOO et/ou de la SAC devrait peut-être être examinée, notamment pour faciliter la prise en compte d'Evilard dans les travaux d'instruction publique du CAF. Cette question se pose par exemple après le lancement d'une initiative populaire proposant la mise en place d'une filière bilingue dans les écoles d'Evilard.

Le CAF a siégé une fois en séance plénière à Evilard en 2011. D'autres contacts ont eu lieu aussi au niveau politique, avec des conseillers municipaux, et au niveau administratif, avec le Secrétariat communal. Le maire d'Evilard, M. Daniel Nussbaumer, a aussi représenté le CAF lors d'une assemblée de l'association seeland.biel/bienne.

f. Préfecture de Bienne

Le CAF a reçu le nouveau Préfet suppléant de Bienne, M. David Sansonnens, le 31 mars 2011 puis le 25 mai 2011. Il s'agissait d'une part de permettre une rencontre et une présentation mutuelle, d'autre part de donner suite aux nombreux échanges antérieurs entre le CAF, la Préfecture et la Direction JCE, au sujet de la suppléance du Préfet à Bienne. Le CAF avait exprimé sa préoccupation sur la place réservée aux francophones dans la nouvelle Préfecture de Bienne, depuis l'extension de son périmètre à tout l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (soit 18 communes alémaniques et deux communes bilingues). M. Sansonnens a notamment expliqué comment s'effectuait le partage des tâches à la Préfecture et quelles responsabilités lui incombait, par exemple en termes de compétences ou de communication avec le public.

Le CAF a reçu le Conseiller d'État Christoph Neuhaus et son secrétaire général, Stefan Müller, le 1^{er} mars 2011, pour évoquer le même sujet. Cette séance a permis une explication mutuelle sur les attentes envers le poste de Préfet suppléant francophone, après l'annonce de la création d'un deuxième poste de suppléant, alémanique, à la Préfecture de Bienne.

g. Députation au Grand conseil

Le président du CAF est invité à participer (à titre consultatif) à chaque séance de la Députation, précédant les sessions du Grand Conseil. Cette participation permet de rappeler certaines prises de position du CAF, avant la discussion d'un projet de loi au Parlement cantonal. L'ordre du jour est communiqué au Secrétariat général du CAF. Cet échange est jugé important par le CAF ; il s'est systématisé par l'envoi de la quasi-totalité des prises de position du CAF en copie au Secrétariat de la Députation.

h. Autres partenaires : AIJ, sbb, CMJB, OSSM

Après la « séance interactive » organisée à Bienne en 2010, il n'y a plus eu de rencontre formelle entre le CAF et l'AIJ en 2011, mais les deux institutions se tiennent régulièrement informées de leurs prises de positions et communications officielles. Le CAF était représenté aussi à la remise du Prix de l'AIJ en 2011.

Le CAF est régulièrement invité aux assemblées de l'association seeland.biel/bienne. Après la consultation du CAF par seeland.biel/bienne (sbb) et la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (CMJB) en 2010, au sujet du projet de conférence régionale, les contacts ont été plus espacés en 2011. D'autres contacts sont prévus en 2012.

Le CAF a été invité à l'inauguration des nouveaux locaux de la succursale francophone de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) à La Neuveville, en février 2011. L'OSSM a également tenu le CAF informé de ses principales activités.

12. COMMUNICATION

a. Site Internet / Intranet

Le CAF a confié la gestion de son site internet et intranet, dès sa création en 2008, à un prestataire externe. Relié au réseau cantonal BEWAN, le CAF peut par ailleurs compter sur le soutien des informaticiens de la Chancellerie d'État, à Berne.

Le site intranet sert notamment à planifier et préparer les séances ou à organiser des consultations électroniques. Le site internet sert principalement à la communication avec le public et les médias. Les communiqués de presse du CAF et ses prises de position y sont publiés, de même que des documents comme les objectifs annuels et les rapports d'activités.

L'adresse du site est bien connue ; dans les trois quarts des visites, l'accès au site est direct (par l'entrée de l'adresse URL). Il est également bien référencé : des visiteurs y accèdent en entrant dans des moteurs de recherche des mots comme « bilinguisme à Bienne », « HEP BEJUNE » ou « étude CEAT », autant de domaines en lien avec les activités du CAF.

b. Médias

Le CAF a convié les médias à sept conférences de presse en 2011 (comme en 2010), dont une en commun avec le Conseil du Jura bernois, après la séance plénière commune. Ces conférences de presse ont été pour la plupart bien fréquentées par les médias, principalement régionaux. L'ATS a permis la diffusion des informations du CAF dans un cadre plus large, de même que les bureaux régionaux de la Radio Suisse romande et, plus rarement, de la Télévision Suisse romande.

Le CAF a également publié 15 communiqués de presse en 2011, dont trois en commun avec le CJB, deux en commun avec la Ville de Bienne et un dans le cadre de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes. La quasi-totalité d'entre eux (14) ont été traduits en allemand et ont donné lieu à des articles de presse dans les deux langues, ce qui répond à la volonté du CAF d'améliorer sa communication et de contribuer à la bonne compréhension de ses activités, côté francophone et alémanique.

13. STATISTIQUES ¹

a. Statistiques de subventions

Le CAF ne publie pas d'informations mensuelles sur ses préavis de subventions. Il en dresse un bilan annuel sous forme statistique (cf. aussi chapitre 8e: subventions culturelles).

Dossiers de subventions préavisés par le CAF en 2011

Projets soumis au préavis du CAF par l'Office de la culture	646'650 francs
Projets soumis au préavis du CAF par la POM	274'870 francs
Total des montants préavisés par le CAF (POM + OC)	911'520 francs

Ces montants ne comprennent que les projets ponctuels. Le CAF est également informé des subventions annuelles versées par le canton aux grandes institutions culturelles biennoises. Ces montants sont fixés dans des contrats de prestations établis pour quatre ans.

Dossiers de subventions croisées CAF-CJB en 2011

Dossiers croisés CAF – CJB (demandes soumises aux deux conseils)	4
Total des montants de subventions croisées	125'500 francs

b. Statistiques de préavis et prises de position

Consultations et préavis du CAF en 2011

Consultations cantonales (lois, ordonnances, nominations)	19
Consultations municipales	4
Consultations et préavis DECOO (coordination scolaire + avis spécialisés)	13 + 4
Dossiers soumis au préavis de la SAC par l'OC	103
Dossiers soumis au préavis du CAF par la POM	10

¹ Cf. aussi statistiques détaillées en annexe.

14. CONCLUSION

a. Évaluation des objectifs 2011

Pour l'année 2011, le CAF s'était fixé les douze objectifs suivants. Voici une évaluation de leur degré d'accomplissement.

Institutions

- I. Participer aux travaux sur l'avenir institutionnel de la région, notamment l'étude sur les relations Bienne-Jura bernois ; dynamiser l'action de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes tout en maintenant les liens étroits établis avec le Conseil du Jura bernois.**

Objectif atteint : le CAF a participé au groupe de pilotage de l'étude de la CEAT sur le bilinguisme à Bienne et les liens entre Bienne et le Jura bernois ; il a suivi de près son élaboration et sa publication puis il a pris position, dans le cadre de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ). Le CJB l'a informé préalablement des décisions qu'il s'apprêtait à prendre en mai 2011 au sujet de l'avenir institutionnel de la région.

- II. Poursuivre, affiner et renforcer la collaboration établie avec les autorités municipales de Bienne et d'Evilard ; systématiser l'échange d'information et mieux faire connaître le rôle du CAF dans les milieux politiques et dans les services de l'administration liés aux domaines d'action du CAF.**

Objectif atteint : les autorités municipales biennoises ont consulté le CAF à plusieurs reprises en 2011 ; les Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard ont participé à plusieurs séances de la DBAJ, facilitant l'élaboration d'une position commune pour le district bilingue de Bienne au sujet de la Question jurassienne. Le travail d'information sur le rôle du CAF peut encore être poursuivi avec des organes autres que le Conseil municipal ; le CAF a pris contact notamment avec la Commission de la culture de la Ville de Bienne.

- III. Participer à la mise en place de la Conférence régionale Seeland-Biel/Bienne-Jura bernois, en collaboration avec les organismes régionaux.**

Objectif à reconduire ; la mise en place de la Conférence régionale, initialement prévu en 2011, a été reportée à 2012, voire une date ultérieure, par les autorités compétentes. Le CAF a participé en octobre 2011 à une séance au sujet de la future Conférence régionale dans le domaine culturel.

- IV. Défendre les intérêts des francophones dans l'organisation de l'administration cantonale décentralisée et dans la préfecture du nouvel arrondissement de Bienne, notamment lors de la succession du préfet suppléant.**

Objectif en bonne partie atteint : le CAF a suivi de près la mise en place de la nouvelle Préfecture ; il a rencontré le nouveau Préfet de Bienne et le nouveau Préfet suppléant francophone, ainsi que le Conseiller d'Etat Christoph Neuhaus, en charge du dossier au niveau cantonal. Des explications ont été fournies sur la nouvelle structure et les responsabilités de chacun. Le CAF a toutefois émis des doutes lors de la nomination d'une seconde Préfet suppléante, alémanique, quant au rôle accordé réellement au Préfet suppléant francophone.

Culture

- V. Renforcer les compétences de participation politique du CAF en matière culturelle, dans l'attribution des subventions. Clarifier les relations avec l'Office cantonal de la culture, le Service de la culture de la Ville de Bienne et la commune d'Evilard.**

Objectif en cours de réalisation : le CAF a travaillé à la révision et clarification de ses compétences dans le domaine culturel, pendant l'année 2011. Ces travaux aboutiront à une demande adressée au Gouvernement cantonal et aux autorités municipales de Bienne et d'Evilard, début 2012.

VI. Défendre les intérêts de la culture francophone du district bilingue de Bienne lors de la révision totale de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) et dans la négociation des contrats de subventionnement.

Objectif partiellement atteint : le CAF a été suivi par la Direction de l'instruction publique sur une partie de ses demandes au sujet de la nouvelle LEAC. Il estime que certaines de ses requêtes devront être reformulées en 2012, lors de l'élaboration de l'ordonnance d'application.

Formation

VII. Soutenir le développement de l'offre de formation francophone dans le district bilingue de Bienne, à tous les degrés, notamment lors de la révision de la Loi sur l'école obligatoire (RELEO 2012), dans la réorganisation des sites de la HEP BEJUNE et dans la mise en place du Centre de formation professionnelle Berne francophone (CEFF).

Objectif partiellement atteint : le CAF a coordonné sa prise de position sur la RELEO avec le CJB et plusieurs de ses demandes ont été suivies. Il a également pris position en commun avec la Ville de Bienne pour un maintien du site biennois de la HEP. Il a approuvé, en commun avec le CJB, le compromis politique finalement trouvé pour la réorganisation de la HEP (renforcement du site biennois mais déplacement de la plateforme 1 hors de Bienne), tout en regrettant qu'il n'ait pas été possible pour les trois cantons de s'entendre pour centraliser toutes les plateformes de la HEP BEJUNE à Bienne, comme le recommandaient tous les rapports d'experts.

VIII. Suivre, accompagner et encourager la mise en place de filières bilingues, dans le district de Bienne comme dans le reste du canton.

Objectif atteint, dans la mesure où le CAF et le CJB ont pris position publiquement en faveur de la mise en place d'offres de formation bilingue, à Bienne et ailleurs dans le canton, mais à des conditions bien précises, comme l'accessibilité de l'offre à tous et le maintien d'une offre monolingue. Le CAF attend avec intérêt l'évaluation de la filière bilingue biennoise, qui aidera à définir la suite des travaux.

IX. Soutenir et favoriser la formation duale francophone au Centre hospitalier de Bienne (CHB).

Objectif à évaluer dans la durée. Le CAF a rencontré des responsables du CHB en 2011, en commun avec le Forum du bilinguisme, pour aborder une nouvelle fois cette thématique. Il a aussi pris position à plusieurs reprises en 2011 sur des modifications légales en rapport avec la formation dans le corps médical. Il a aussi appuyé la création d'une filière de formation ES pour infirmiers et infirmières, dans l'idée de réduire la pénurie de personnel et de favoriser l'accès à du personnel soignant francophone à Bienne.

Bilinguisme

X. Poursuivre la collaboration et les échanges avec le Forum du bilinguisme et maintenir une répartition des tâches efficace dans l'intérêt de la promotion du bilinguisme dans le district de Bienne.

Objectif atteint : de l'avis des deux institutions, le partage des tâches est clairement établi et respecté. Le CAF et le Forum du bilinguisme sont complémentaires, l'un étant actif au niveau politique et institutionnel, l'autre davantage dans la pratique, la communication et les projets. Les contacts sont fréquents et transparents. Des avancées ont aussi pu être obtenues par un travail commun et partagé, comme dans le cadre de la législation fédérale sur les langues.

XI. Veiller au respect du bilinguisme de la planification hospitalière régionale et prendre position sur les modèles mis en consultation.

Objectif à évaluer dans la durée. Le CAF a pris position de manière critique sur la planification hospitalière, en exprimant son souci pour l'avenir des patients francophones dans le nouveau système. La prise en compte du bilinguisme au Centre hospitalier de Bienne

et à l'Hôpital de l'île à Berne devra continuer à être encouragée. Le CAF relève avec satisfaction que les appels urgents du canton de Berne seront centralisés au CASU 144 Biel/Bienne, bilingue, dès 2012. Le CAF avait publiquement appuyé la centrale d'appels biennoise et appelé à sa reconnaissance cantonale.

Communication

XII. Renforcer la visibilité du CAF dans les médias et dans la population (francophone et alémanique) du district de Bienne et de la région ; intensifier les échanges avec les médias et favoriser le contact direct avec les citoyens.

Objectif à reconduire. Par nature, le CAF exerce des activités complexes, difficiles à communiquer de manière simple. En tant qu'organe consultatif, il agit principalement par la négociation et les contacts à l'arrière-plan, et il doit lui-même communiquer avec retenue sur de nombreux sujets qu'il traite. Cette jeune institution n'est pas toujours bien connue dans les milieux concernés, et a fortiori dans le grand public. Plusieurs médias accompagnent le CAF dans ce travail de communication et d'information à long terme, mais des progrès peuvent encore être accomplis. A noter que le CAF communique presque systématiquement dans les deux langues, dans un souci de compréhension par la population alémanique également. Le contact direct avec les citoyens n'est pas fréquent, mais il survient le plus souvent par l'intermédiaire du site internet et d'appels téléphoniques au secrétariat général.

Le CAF constate que la plupart de ses objectifs 2011 sont atteints ou en passe de l'être. Certains d'entre eux devront toutefois être reconduits en 2012 ou évalués dans la durée. Une partie des objectifs ne pourront être atteints que moyennant une clarification des compétences du CAF, notamment dans le domaine culturel.

L'année 2012 marquera pour le CAF l'aboutissement de la réflexion entamée en 2011 sur une consolidation de ses compétences dans deux de ses domaines d'activités : les subventions culturelles et les préavis sur les nominations de cadres francophones dans l'administration cantonale. Une requête sera adressée au début de l'année aux autorités cantonales et communales. Parallèlement et en commun avec le CJB, un troisième domaine de compétences, la coordination scolaire romande et interjurassienne, fera l'objet d'un remaniement, en dialogue avec la Direction de l'instruction publique.

Élus pour quatre ans au printemps 2010, les membres du CAF arriveront à mi-mandat. Des élections auront lieu en mai 2012 au Bureau et à la présidence (respectivement vice-présidence) du CAF.

Le CAF sera associé aux travaux d'élaboration de l'Ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC), dans la suite de la révision totale de la loi du même nom. Il compte aussi sur ces nouvelles séances de « regard francophone » pour affiner la pratique de la participation politique du CAF en matière de subventions culturelles.

En fonction du calendrier de votations établi par le Canton, l'année 2012 pourrait aussi être celle de la naissance de la Conférence régionale Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois, que le CAF a toujours appelée de ses vœux et qu'il s'efforcera d'appuyer à nouveau en temps voulu, au moment de la votation populaire puis, le cas échéant, lors de sa mise en place.

Le CAF participera aussi à la suite des travaux sur l'utilisation future du Théâtre Palace à Bienne. Après avoir clairement pris position pour un modèle d'utilisation réservé aux arts de la scène, il continuera à appuyer les démarches faites en ce sens, dans le cadre d'une organisation de projet créée par la Ville de Bienne.

Enfin, le CAF entamera une réflexion sur ce que pourrait impliquer un éventuel

« statu quo+ » pour le district bilingue de Bienne, en lien avec la votation régionale (annoncée en 2013) sur l'appartenance cantonale du Jura bernois. En cas de maintien du Jura bernois dans le canton de Berne, le Statut particulier est appelé à évoluer et le CAF souhaite participer aux travaux à ce sujet, en commun avec la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes.

15. SCHLUSSFOLGERUNGEN

a. Evaluation der Ziele 2011

Der RFB hatte sich für 2011 insgesamt zwölf Ziele gesetzt. Hier eine Bilanz dieser Ziele:

Institutionen

- I. Mitwirkung bei den Arbeiten über die institutionelle Zukunft der Region, dies namentlich im Rahmen der Studie über die Beziehungen zwischen Biel und dem Berner Jura; stärkerer Einbezug der Bieler Juradelegation, dies unter Fortführung der engen Beziehungen zum Bernjurassischen Rat.**

Ziel erreicht: Der RFB hat in der Steuerungsgruppe der CEAT-Studie über die Bieler Zweisprachigkeit und die Beziehungen zwischen Biel und dem Berner Jura mitgewirkt. Er hat die Ausarbeitung und Veröffentlichung des Berichts mitverfolgt und dann im Rahmen der Bieler Juradelegation Stellung dazu genommen. Vorgängig wurde er vom BJR über die Beschlüsse informiert, die dieser im Mai 2011 bezüglich der institutionellen Zukunft der Region fassen wollte.

- II. Fortsetzen, Verfeinern und Stärken der Zusammenarbeit mit den Gemeindebehörden von Biel und Leubringen; Systematisieren des Informationsaustausches; Rolle des RFB in den politischen Kreisen sowie in den Verwaltungseinheiten, die mit den Aufgabengebieten des RFB zusammenhängen, besser bekannt machen.**

Ziel erreicht: Die Bieler Stadtbehörden haben den RFB 2011 mehrmals konsultiert. Die Gemeinderäte von Biel und Leubringen haben mehrfach an den Sitzungen der Bieler Juradelegation teilgenommen, was es erleichtert hat, eine gemeinsame Haltung des zweisprachigen Amtsbezirks Biel zur Jurafrage zu erarbeiten. Die Informationsarbeit betreffend die Rolle des RFB muss noch mit anderen Organen als dem Gemeinderat fortgesetzt werden; der RFB hat dazu namentlich mit der Kulturkommission der Stadt Biel Kontakt aufgenommen.

- III. Mitwirkung in Zusammenarbeit mit den regionalen Organen bei der Errichtung der Regionalkonferenz Biel-Seeland-Berner Jura.**

Ziel bleibt bestehen: Die ursprünglich für 2011 vorgesehene Gründung der Regionalkonferenz wurde von den zuständigen Behörden auf 2012 oder später verschoben. Der RFB hat im Oktober 2011 an einer Sitzung in Bezug auf die Rolle der künftigen Regionalkonferenz im Bereich der Kultur teilgenommen.

- IV. Schutz der frankophonen Interessen in der Organisation der dezentralen Kantonsverwaltung und im Regierungsstatthalteramt des neuen Verwaltungskreises Biel, dies namentlich bei der Nachfolge des stellvertretenden Regierungsstatthalters.**

Ziel praktisch erreicht: Der RFB hat die Einrichtung des neuen Regierungsstatthalteramts von nah mitverfolgt. Er hat sich mit dem neuen Bieler Regierungsstatthalter und dessen französischsprachigem Stellvertreter sowie mit Regierungsrat Christoph Neuhaus, der auf kantonaler Ebene für dieses Dossier zuständig ist, getroffen. Dabei wurden die neue Organisationsstruktur sowie die einzelnen Zuständigkeiten erläutert. Der RFB hat sich im Zuge der Ernennung einer zweiten – deutschsprachigen – stellvertretenden Regierungsstatthalterin hingegen kritisch zur tatsächlichen Rolle des französischsprachigen stellvertretenden Regierungsstatthalters geäußert.

Kultur

- V. **Stärken der politischen Mitwirkungskompetenzen des RFB im Kulturbereich, insbesondere bei der Gewährung von Kulturbeiträgen; klären der Beziehungen zum kantonalen Amt für Kultur sowie zu den Kulturämtern der Stadt Biel und der Gemeinde Leubringen.**

Ziel praktisch erreicht: Der RFB hat 2011 an der Überarbeitung und Klärung seiner Kompetenzen im Kulturbereich gearbeitet. Das Ergebnis dieser Arbeiten wird Anfang 2012 ein entsprechendes Gesuch an die Kantonsregierung sowie an die Gemeindebehörden von Biel und Leubringen sein.

- VI. **Wahren der Interessen der frankophonen Kultur im zweisprachigen Amtsbezirk Biel, dies bei der Totalrevision des Kulturförderungsgesetzes (KFG) und bei den Subventionsvertragsverhandlungen.**

Ziel teilweise erreicht: Die Erziehungsdirektion ist einigen Anträgen des RFB bezüglich des neuen KFG nachgekommen. Der RFB ist der Ansicht, dass er einige seiner Anträge 2012 im Rahmen der Ausarbeitung der Vollzugsverordnung wiederholen müssen.

Bildung

- VII. **Unterstützen des Ausbaus des französischsprachigen Bildungsangebots im zweisprachigen Amtsbezirk Biel, dies auf allen Stufen, namentlich bei der Revision des Volksschulgesetzes (REVOS 2012), bei der Reorganisation der HEP-BEJUNE-Standorte und bei der Einrichtung des Berufsbildungszentrums «Centre de formation professionnelle Berne francophone (CEFF)».**

Ziel teilweise erreicht: Der RFB hat seine REVOS-Stellungnahme mit dem BJR koordiniert; mehrere seiner Anliegen wurden aufgenommen. Er hat sich gemeinsam mit der Stadt Biel auch für einen Beibehalt des Bieler HEP-Standorts ausgesprochen. Zusammen mit dem BJR hat er den politischen Kompromiss getragen, der für die Reorganisation der HEP schliesslich gefunden werden konnte (Stärkung des Bieler Standorts, aber Wegzug des Bereichs 1 aus Biel), bedauerte jedoch, dass sich die drei Kantone nicht darauf einigen konnten, alle Bereiche der HEP-BEJUNE in Biel zu konzentrieren, so wie dies in allen Gutachten empfohlen worden war.

- VIII. **Weiterverfolgen, begleiten und fördern der Errichtung zweisprachiger Studiengänge, dies im Amtsbezirk Biel sowie im übrigen Kanton.**

Ziel insofern erreicht, als sich der RFB und der BJR öffentlich für ein zweisprachiges Bildungsangebot in Biel und im übrigen Kanton ausgesprochen haben, dies allerdings unter klaren Voraussetzungen, wie dem allgemeinen Zugang zum Angebot und dem Beibehalt eines einsprachigen Angebots. Der RFB erwartet mit Interesse die Evaluation des zweisprachigen Bieler Bildungsgangs, mit der die weiteren Arbeiten definiert werden können.

- IX. **Unterstützen und fördern der französischsprachigen dualen Ausbildung am Spitalzentrum Biel (SZB).**

Dieses Ziel muss längerfristig evaluiert werden. Der RFB hat sich 2011 gemeinsam mit dem Forum für die Zweisprachigkeit mit den Verantwortlichen des SZB getroffen, um dieses Thema erneut aufzugreifen. Er hat 2011 auch mehrmals zu Gesetzesänderungen im Zusammenhang mit der Ausbildung von Medizinalpersonen Stellung genommen. Er hat sich auch für die Schaffung eines HF-Bildungsgangs für Pflegefachleute stark gemacht; dies mit der Vorstellung, dass dadurch der Pflegepersonalmangel reduziert und der Zugang zu französischsprachigem Pflegepersonal in Biel begünstigt werden können.

Zweisprachigkeit

- X. **Fortführen der Zusammenarbeit und des Austausches mit dem Forum für die Zweisprachigkeit sowie Beibehalten einer effizienten Aufgabenteilung, dies im Interesse der Förderung der Zweisprachigkeit im Amtsbezirk Biel.**

Ziel erreicht: Nach Ansicht beider Gremien ist die Aufgabenteilung klar und wird eingehalten. Der RFB und das Forum für die Zweisprachigkeit ergänzen sich: Der RFB ist auf politischer und institutioneller Ebene aktiv, das Forum arbeitet eher praxis-, kommunikations- und projektorientiert. Die Kontakte sind regelmässig und transparent. Fortschritte konnten auch dank gemeinsamer Arbeiten, wie z. B. bei der eidgenössischen Sprachgesetzgebung, erzielt werden.

XI. Darüber wachen, dass bei der regionalen Spitalplanung die Zweisprachigkeit eingehalten wird; zu den in die Vernehmlassung geschickten Modellen Stellung nehmen.

Dieses Ziel muss längerfristig evaluiert werden. Der RFB hat sich kritisch zur Spitalplanung geäußert und dabei seine Sorge um die Zukunft der französischsprachigen Patientinnen und Patienten im neuen System zum Ausdruck gebracht. Die Berücksichtigung der Zweisprachigkeit am Spitalzentrum Biel sowie am Inselspital in Bern muss weiterhin gefördert werden. Der RFB nimmt mit Befriedigung zur Kenntnis, dass die aus dem Kanton Bern eingehenden Notrufe ab 2012 in der zweisprachigen Notrufzentrale 144 Biel/Bienne zentralisiert werden sollen. Der RFB hatte sich öffentlich für die Bieler Notrufzentrale und deren kantonale Anerkennung stark gemacht.

Kommunikation

XII. Stärkung der Sichtbarkeit des RFB in den Medien und in der (französischsprachigen und deutschsprachigen) Bevölkerung des Amtsbezirks Biel und der Region; Intensivierung des Austauschs mit den Medien und fördern des direkten Kontakts zu den Bürgerinnen und Bürgern.

Ziel muss fortgesetzt werden: Der RFB übt naturgemäss komplexe Aktivitäten aus, bei denen eine einfache Kommunikation schwierig ist. Als Konsultativorgan handelt er vorwiegend mittels Verhandlungen und Kontakten, die im Hintergrund stattfinden. Ausserdem muss auch er bei zahlreichen Geschäften mit Zurückhaltung informieren. Dieses noch junge Gremium hat in den betroffenen Kreisen und in der breiten Öffentlichkeit nicht immer einen ausreichenden Bekanntheitsgrad. Mehrere Medien begleiten den RFB bei dieser langfristigen Kommunikations- und Informationsarbeit, Fortschritte sind jedoch noch möglich. Zu beachten ist, dass der RFB fast systematisch in beiden Sprachen kommuniziert, dies im Bemühen, auch von der deutschsprachigen Bevölkerung verstanden zu werden. Der direkte Kontakt mit den Bürgerinnen und Bürgern ist zwar nicht häufig, erfolgt aber meistens übers Internet oder über Telefonanrufe ans Generalsekretariat.

Der RFB stellt fest, dass die meisten seiner Ziele für 2011 erreicht oder praktisch erreicht sind. Einige müssen allerdings 2012 weitergeführt oder längerfristig evaluiert werden. Ein Teil der Ziele kann nur mit einer vorgängigen Klärung der RFB-Kompetenzen, vor allem im Kulturbereich, erreicht werden.

b. Ausblick 2012

Der RFB wird 2012 seine 2011 aufgenommenen Überlegungen zur Konsolidierung seiner Kompetenzen in den Tätigkeitsbereichen «Kulturbeiträge» und «Antragsrecht bei der Ernennung französischsprachiger Verwaltungskader» abschliessen. Ein entsprechendes Gesuch soll Anfang Jahr an die kantonalen und kommunalen Behörden gerichtet werden. Parallel dazu und gemeinsam mit dem BJR wird ein dritter Zuständigkeitsbereich – die Schulkoordination mit der Westschweiz und mit dem Kanton Jura – im Dialog mit der Erziehungsdirektion überarbeitet.

Die im Frühjahr 2010 für vier Jahre gewählten Mitglieder werden 2012 die Hälfte ihres Mandats erreicht haben. Im Mai 2012 finden im RFB für das Büro und das Präsidium (bzw. das Vizepräsidium) Erneuerungswahlen statt.

Im Zuge der Totalrevision des Kulturförderungsgesetzes wird der RFB in die Ausarbeitung der diesbezüglichen Verordnung (KFV) eingebunden sein. Er zählt ausserdem auf die neuen «Regard-francophone-Sitzungen», um die Praxis der politischen Mitwirkung des RFB bei den Kulturbeiträgen zu verfeinern.

Je nach kantonalem Abstimmungskalender könnte 2012 auch das Jahr der Gründung der Regionalkonferenz Biel/Bienne-Seeland-Berner Jura werden, was immer dem Wunsch des RFB entsprochen hat. Er wird dieses Vorhaben zu gegebener Zeit – zum Zeitpunkt der Volksabstimmung und dann gegebenenfalls bei ihrer Einsetzung – weiterhin unterstützen.

Der RFB wird sich auch an den Folgearbeiten rund um die künftige Nutzung des Bieler Theaters Palace beteiligen. Nachdem er sich bereits klar für eine reine Bühnenkunstnutzung ausgesprochen hat, wird er im Rahmen einer von der Stadt Biel eingesetzten Projektorganisation jegliche Schritte in diese Richtung weiterhin unterstützen.

Und schliesslich wird sich der RFB im Zusammenhang mit der (für 2013 angekündigten) Regionalabstimmung über die Kantonszugehörigkeit des Berner Juras damit auseinandersetzen, wie sich ein allfälliger «Status quo plus» auf den zweisprachigen Amtsbezirk Biel auswirken könnte. Bei einem Verbleib des Berner Juras im Kanton Bern muss das Sonderstatut überarbeitet werden. Und der RFB möchte gemeinsam mit der Bieler Juradelegation an den diesbezüglichen Arbeiten beteiligt sein.

16. ANNEXES

Liste des principales abréviations

AIJ : Assemblée interjurassienne
CAF : Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne
CEAT : Communauté pour l'aménagement du territoire (intégrée à l'EPFL)
CIIP : Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CJB : Conseil du Jura bernois
COFRA : Conférence de coordination francophone (de la Direction INS)
DBAJ : Délégation biennoise aux affaires jurassiennes
DECOO : Délégation à la coordination scolaire romande et interjurassienne (du CAF)
DFPC : Direction de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture (Ville de Bienne)
FFFH : Festival du film français d'Helvétie
HE-Arc : Haute école de l'Arc jurassien
HEP-BEJUNE : Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel
HES-SO : Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
INS / Direction INS : Direction de l'instruction publique du canton de Berne
JCE / Direction JCE : Direction de la justice, des affaires communales et ecclésiastiques
LEAC : Loi (cantonale) sur l'encouragement des activités culturelles
OC : Office de la culture du canton de Berne
OSSM : Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires
POM / Direction POM : Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne
SAC : Section des affaires culturelles (du CAF)
SAP / Direction SAP : Direction de la santé publique du canton de Berne
section INS : section Instruction publique du CJB

Documents en téléchargement sur www.caf-bienne.ch

Les rapports d'activités du CAF depuis 2006, les règlements du CAF, les Lignes directrices du CAF en matière de culture et divers autres documents peuvent être consultés ou téléchargés sur le site internet www.caf-bienne.ch (rubrique « bases légales et documents »). Certains peuvent également être commandés auprès du Secrétariat général du CAF.

Statistiques de présence aux séances en 2011

Plénum			15	DECOO			5
Membres présents	Taux de présence	<i>Total des membres</i>		Membres présents	Taux de présence	<i>Total des membres</i>	
26.01.2011	13	90%		24.01.2011	4	80%	
16.03.2011	12	80%		22.02.2011	4	80%	
25.05.2011	11	70%		04.04.2011	4	80%	
28.06.2011	11	70%		30.05.2011	4	80%	
07.09.2011	11	70%		15.09.2011	5	100%	
26.10.2011	15	100%		19.09.2011	5	100%	
09.11.2011	14	90%		07.11.2011	5	100%	
07.12.2011	12	80%				Nombre de séances 7	
Moyenne		80%				Moyenne	
			Nombre de séances 8				

Bureau			5	SAC			5
Membres présents	Taux de présence	<i>Total des membres</i>		Membres présents	Taux de présence	<i>Total des membres</i>	
12.01.2011	5	100%		07.01.2011	4	80%	
01.03.2011	4	80%		11.01.2011	5	100%	
31.03.2011	5	100%		23.02.2011	5	100%	
05.05.2011	5	100%		22.03.2011	5	100%	
17.05.2011	5	100%		05.05.2011	4	80%	
16.06.2011	4	80%		14.06.2011	4	80%	
22.08.2011	5	100%		24.08.2011	4	80%	
30.08.2011	4	80%		22.09.2011	4	80%	
11.10.2011	3	60%		13.10.2011	3	60%	
18.10.2011	4	80%		08.11.2011	5	100%	
21.11.2011	5	100%		06.12.2011	4	80%	
Moyenne		90%			Moyenne		85%
			Nombre de séances 11				Nombre de séances 11

DBAJ			8	Moyenne générale				
Membres présents	Taux de présence	<i>Total des membres</i>		85%				
24.03.2011	6	75%						
11.04.2011	6	75%						
06.06.2011	6	75%						
20.10.2011	7	90%						
Moyenne		78%						
			Nombre de séances 4					

